

**Union Syndicale
d'Aménagement
hydraulique
du Nord**



Prévenir Protéger Préserver

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019**

Sommaire

1^{ère} Partie - Rapport Administratif - Présentation et organisation de l'USAN

I. Présentation

page 4

II. Les instances de l'USAN

1) Les membres de l'USAN au 31/12/2019

page 6

2) Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2019

page 7

3) Composition du Comité Syndical au 31/12/2019

page 9

III. Gouvernance et organisation

A. Gouvernance au 31/12/2019

page 11

B. Organigramme de l'année 2019

page 13

C. Présentation des Directions et des Pôles

page 14

1) Direction des services techniques

page 14

a. Pôle Entretien et Aménagement

page 15

b. Pôles Etude, Programmation et Grands travaux

page 16

2) Pôle fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité

page 17

3) L'USAN, Prestataire de Services

page 17

2^{ème} Partie - Rapport Technique – Bilans de travaux 2019

I. Gestion des Milieux Aquatiques

page 20

II. Prévention des Inondations

page 42

III. Foncier et urbanisme

page 62

IV. Partenariats et programmes

page 67

V. Prestations Extérieures

page 81

3^{ème} Partie - Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

* Introduction

page 84

* Présentation Générale du Compte Administratif 2019

page 85

* Eléments clés du compte administratif 2019 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

page 86

* Les évolutions du compte administratif par chapitre

page 90

II. Budget annexe de l'USAN

* Présentation Générale du Compte Administratif 2019

page 92

* Le compte administratif du budget annexe par chapitre

page 93

III. Liste des marchés publics

page 95

4^{ème} Partie - Fiche synthétique par commission de bassin

Commission de bassin de la Falaises Mortes

page 101

Commission de bassin de la Deûle

page 103

Commission de bassin de la Grande becque de Saint Jans Cappel

page 105

Commission de bassin d'Estaires

page 107

Commission de bassin Bourre – Longue-Becque

page 109

Commission de bassin de l'Yser

page 111

Commission de bassin de Lys Rive Droite

page 113

1^{ère} Partie

Rapport Administratif

I. <u>Présentation et organisation de l'USAN</u>	<i>page 4</i>
II. <u>Les instances de l'USAN au 31/12/2019</u>	
1) Les membres de l'USAN au 31/12/2019	<i>page 6</i>
2) Le Bureau	<i>page 7</i>
3) Les conseillers syndicaux	<i>page 9</i>
III. <u>Gouvernance et organisation</u>	
A. Gouvernance au 31/12/2019	<i>page 11</i>
B. Organigramme de l'année 2019	<i>page 13</i>
C. Présentation des Directions et des Pôles	<i>page 14</i>
1) Direction des services techniques	<i>page 14</i>
a. Pôle Entretien et Aménagement	<i>page 15</i>
b. Pôle Etude, Programmation et Grands Travaux	<i>page 16</i>
2) Pôle fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité	<i>page 17</i>
3) L'USAN, Prestataire de Services	<i>page 17</i>

I. Présentation et organisation de l'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

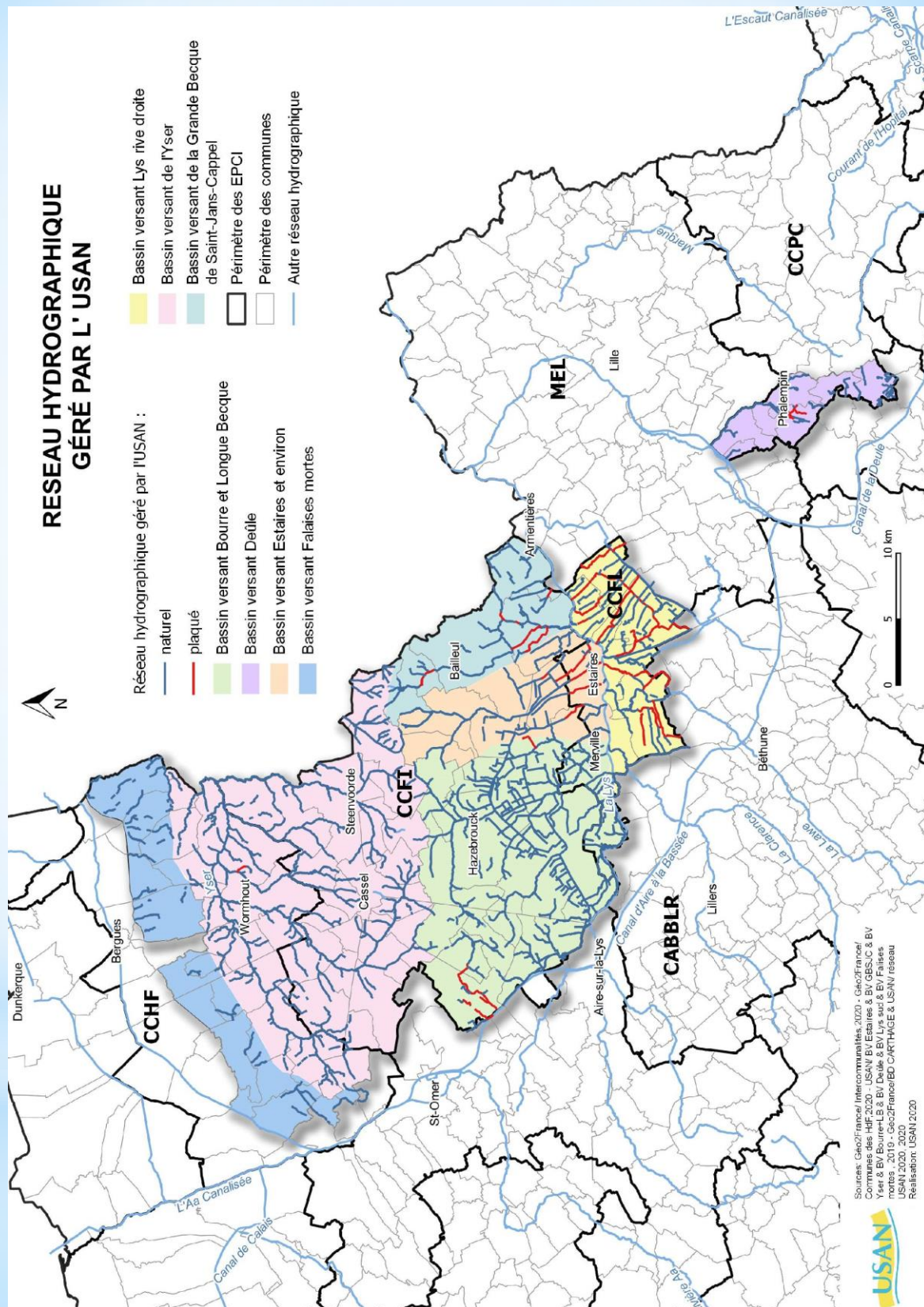
→ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

- Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

→ **L'USAN en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2019) :**

- Communes et communautés de communes adhérentes : **4 communes et 4 communautés de communes**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**
- Superficie des bassins versants = **100 912 Ha**

Au 1^{er} janvier 2020, le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires.



II. Les instances de l'USAN au 31/12/2019

1) Les membres de l'USAN

COMPETENCES GEMAPI ET SAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE pour l'ensemble de ses 50 communes.		
COMPETENCES GEMAPI ET SAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS pour l'ensemble de ses 8 communes.		
COMPETENCES GEMAPI ET SAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS DE FLANDRE pour les communes de :		
BAMBEQUE	HONDSCHOOTE	REXPOEDE
BISSEZEELE	KILLEM	VOLCKERINCKHOVE
BOLLEZEELE	LEDERZEELE	WARHEM
BROXEELE	LEDRINGHEM	WEST CAPPEL
CROCHTE	MERCKEGHEM	WORMHOUT
ERINGHEM	MILLAM	WULVERDINGHE
ESQUELBECQ	OOST CAPPEL	WYLDER
HERZEELE	QUAEDYPRE	ZEGGERS CAPPEL
COMPETENCE GEMAPI : COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT pour les communes de :		
CAMPHIN EN CAREMBAULT	HERRIN	PHALEMPIN
CHEMY	OSTRICOURT	WAHAGNIES
GONDECOURT		
COMPETENCE SAGE : COMMUNES DE :		
CAMPHIN EN CAREMBAULT	GONDECOURT	
CHEMY	PHALEMPIN	

2) Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2019

Le Président



Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

- Président de l'USAN depuis le 17 janvier 2019
- Délégué à la Communauté de communes Flandre Intérieure
- 1^{er} adjoint à la mairie de Steenbecque

Le Bureau (depuis le 17 janvier 2019)

1er VICE-PRESIDENT	Monsieur LAZARO	Thierry	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LA DEULE - DELEGUE AUX RELATIONS EUROPEENNES - PROGRAMMES EUROPEENS - RESSOURCES HUMAINES	Communauté de communes de Pévèle en Carembault
2e VICE-PRESIDENT	Madame STAELEN	Edith	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE L'YSER - DELEGUEE A L'ACHAT ET STRATEGIE FONCIERE	Communauté de communes Flandre Intérieure
3e VICE-PRESIDENT	Madame KEIGNAERT	Sandrine	PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE BOURRE - LONGUE BECQUE - DELEGUEE A LA COMMUNICATION ET RELATIONS RIVERAINS	Communauté de communes Flandre Intérieure
4e VICE-PRESIDENT	Monsieur DELASSUS	Christian	DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT - PLANS DE GESTION	Communauté de communes Hauts de Flandre
5e VICE-PRESIDENT	Monsieur BAES	Bernard	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN D'ESTAIRES - DELEGUE A LA GESTION DES RESEAUX	Communauté de communes Flandre Lys
6e VICE-PRESIDENT	Monsieur DEVOS	Joël	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE SAINT JANS CAPPEL - DELEGUE AUX FINANCES - ADMINISTRATION - APPELS D'OFFRES	Communauté de communes Flandre Intérieure
7e VICE-PRESIDENT	Monsieur BOONAERT	Jean-Philippe	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LYS RIVE DROITE - DELEGUE A LA PREVENTION INONDATION - PAPI	Communauté de communes Flandre Lys
8e VICE-PRESIDENT	Monsieur DELANNOY	Fabrice	DELEGUE AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	Communauté de communes Flandre Intérieure
9e VICE-PRESIDENT	Monsieur DARQUES	Jérôme	DELEGUE AUX SAGES	Communauté de communes Flandre Intérieure
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur BONDUAUX	Alain		Communauté de communes Hauts de Flandre
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur BOULINGUIEZ	Jean-Marie		Communauté de communes Flandre Intérieure
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur TURPIN	Edmond		Communauté de communes Flandre Lys
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur DESMAZIERES	Michel		Communauté de communes de Pévèle en Carembault
MEMBRE DU BUREAU	Madame BECKAERT	Marie-Andrée	PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN FALAISES MORTES	Communauté de communes Hauts de Flandre
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur DELERIVE	Jean-Michel		Communauté de communes de Pévèle en Carembault

3) Les conseillers syndicaux (depuis le 17 janvier 2019)

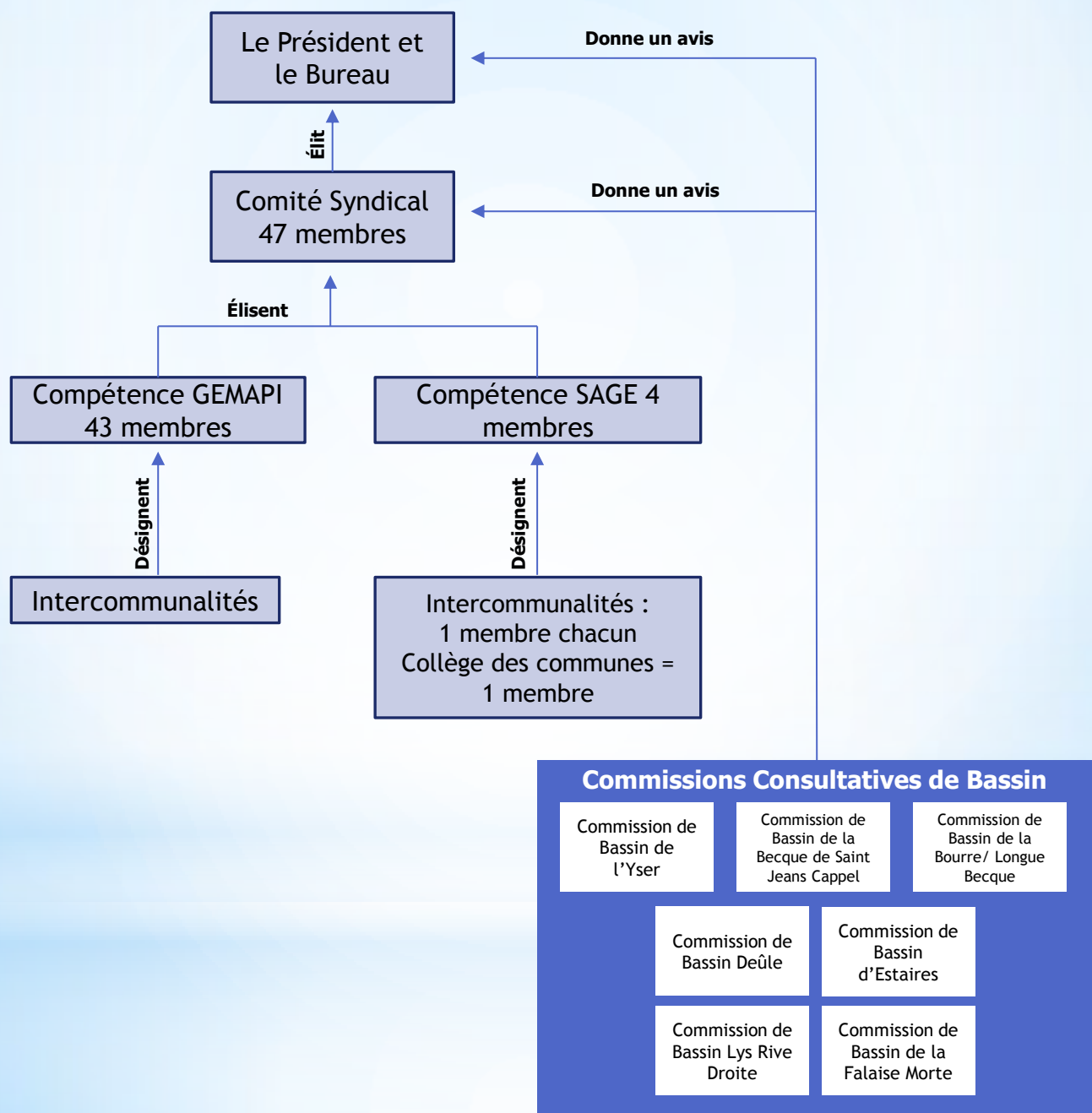
NOM			INTERCOMMUNALITE	COMMUNE
Monsieur	AMPEN	Francis	Communauté de communes Flandre Intérieure	ARNEKE
Monsieur	CUVELIER	Jean-Jacques	Communauté de communes Flandre Intérieure	BAVINCHOVE
Monsieur	DUCROQUET	Olivier	Communauté de communes Flandre Intérieure	BORRE
Monsieur	CRINQUETTE	Philippe	Communauté de communes Flandre Intérieure	CAESTRE
Monsieur	FONTAINE	Francis	Communauté de communes Flandre Intérieure	RENESECURE
Monsieur	MARIS	Gérard	Communauté de communes Flandre Intérieure	GODEWAERSVELDE
Monsieur	GANTOIS	Philippe	Communauté de communes Flandre Intérieure	HAZEBROUCK
Monsieur	CARON	Henri	Communauté de communes Flandre Intérieure	LE DOULIEU
Madame	DELANNOYE	Jeanne-Marie	Communauté de communes Flandre Intérieure	METEREN
Monsieur	DENAES	Régis	Communauté de communes Flandre Intérieure	OUDEZEELE
Monsieur	DECROCK	Benoit	Communauté de communes Flandre Intérieure	SAINT-JANS-CAPPEL
Monsieur	BEUN	Bernard	Communauté de communes Flandre Intérieure	TERDEGHEM
Monsieur	DUQUENNE	Henri-Joseph	Communauté de communes Flandre Intérieure	THIENNES
Monsieur	VAESKEN	Dominique	Communauté de communes Flandre Intérieure	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc	Communauté de communes Flandre Intérieure	HONDEGHEM
Monsieur	HEYMAN	François	Communauté de communes Flandre Intérieure	WINNEZEELE

Les conseillers syndicaux (suite)

NOM			INTERCOMMUNALITE	COMMUNE
Monsieur	VERMERSCH	Jérôme	Communauté de communes Hauts de Flandre	HONDSCHOOOTE
Monsieur	DECANTER	Bertrand	Communauté de communes Hauts de Flandre	BOLLEZEELE
Monsieur	BYACHE	Bruno	Communauté de communes Hauts de Flandre	WEST CAPPEL
Madame	DELOMMEZ	Marie-Angèle	Communauté de communes Flandre Lys	MERVILLE
Monsieur	FICHEUX	Bruno	Communauté de communes Flandre Lys	ESTAIRES
Monsieur	WILLEMS	Roland	Communauté de communes Flandre Lys	HAVERSKERQUE
Monsieur	DUYCK	Joël	Communauté de communes Flandre Lys	MERVILLE
Monsieur	NORO	Bruno	Communauté de communes Flandre Lys	LA GORGUE
Monsieur	DELABRE	Aimé	Communauté de communes Flandre Lys	FLEURBAIX
Monsieur	THOREZ	Jean-Claude	Communauté de communes Flandre Lys	SAILLY-SUR-LA-LYS
Monsieur	BOS	Alain	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	WAHAGNIES
Monsieur	HOTTIN	Jean-Paul	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	CAMPHIN EN CAREMBAULT
Madame	DELASSUS	Claudine	Communauté de communes Hauts de Flandre	BISSEZEELE
Monsieur	HURLUS	Jacques	Communauté de communes Flandre Lys	LESTREM
Monsieur	BALLEKENS	André	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	PHALEMPIN

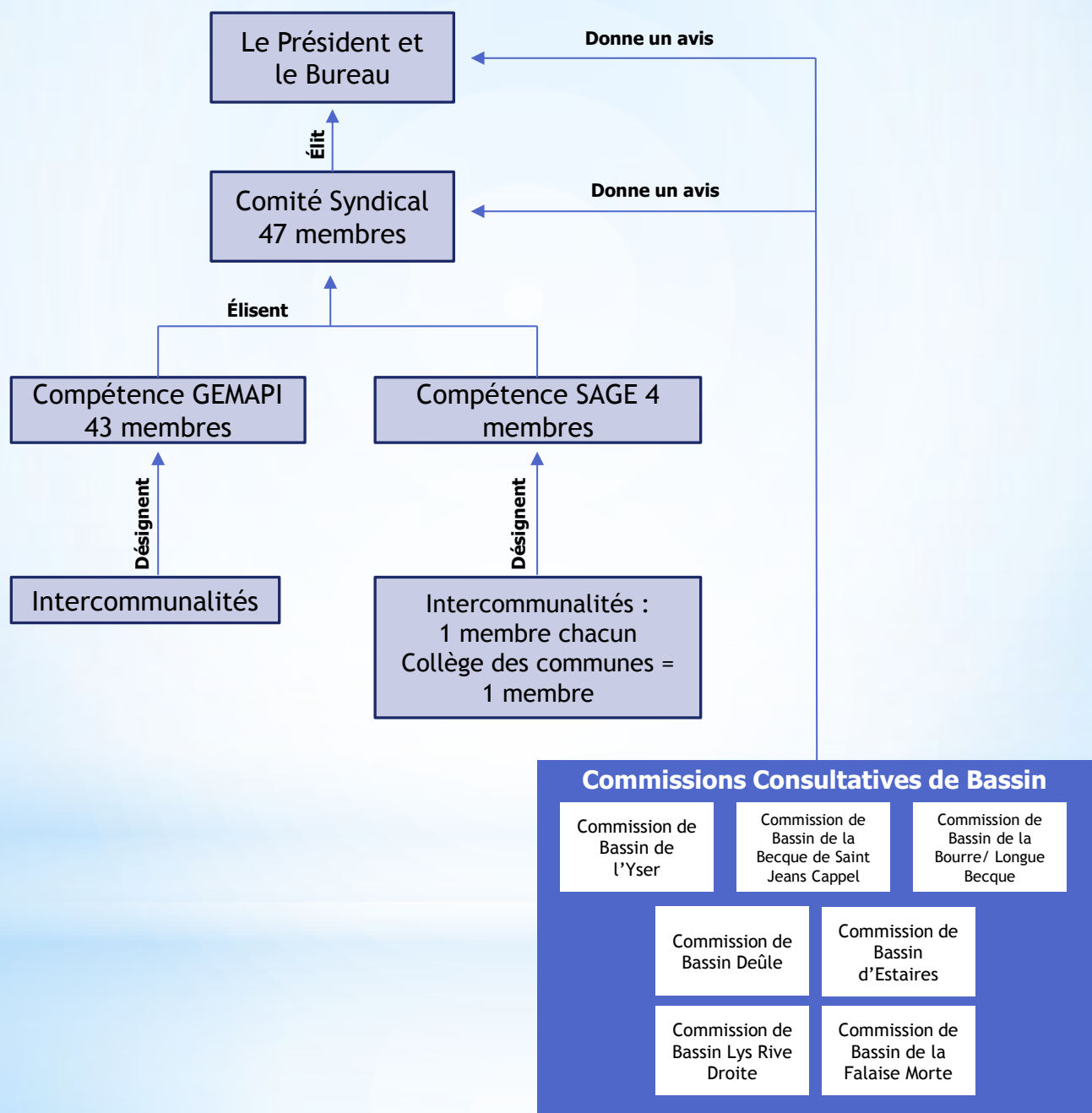
III. Gouvernance et organisation

A. Gouvernance au 31/12/2019

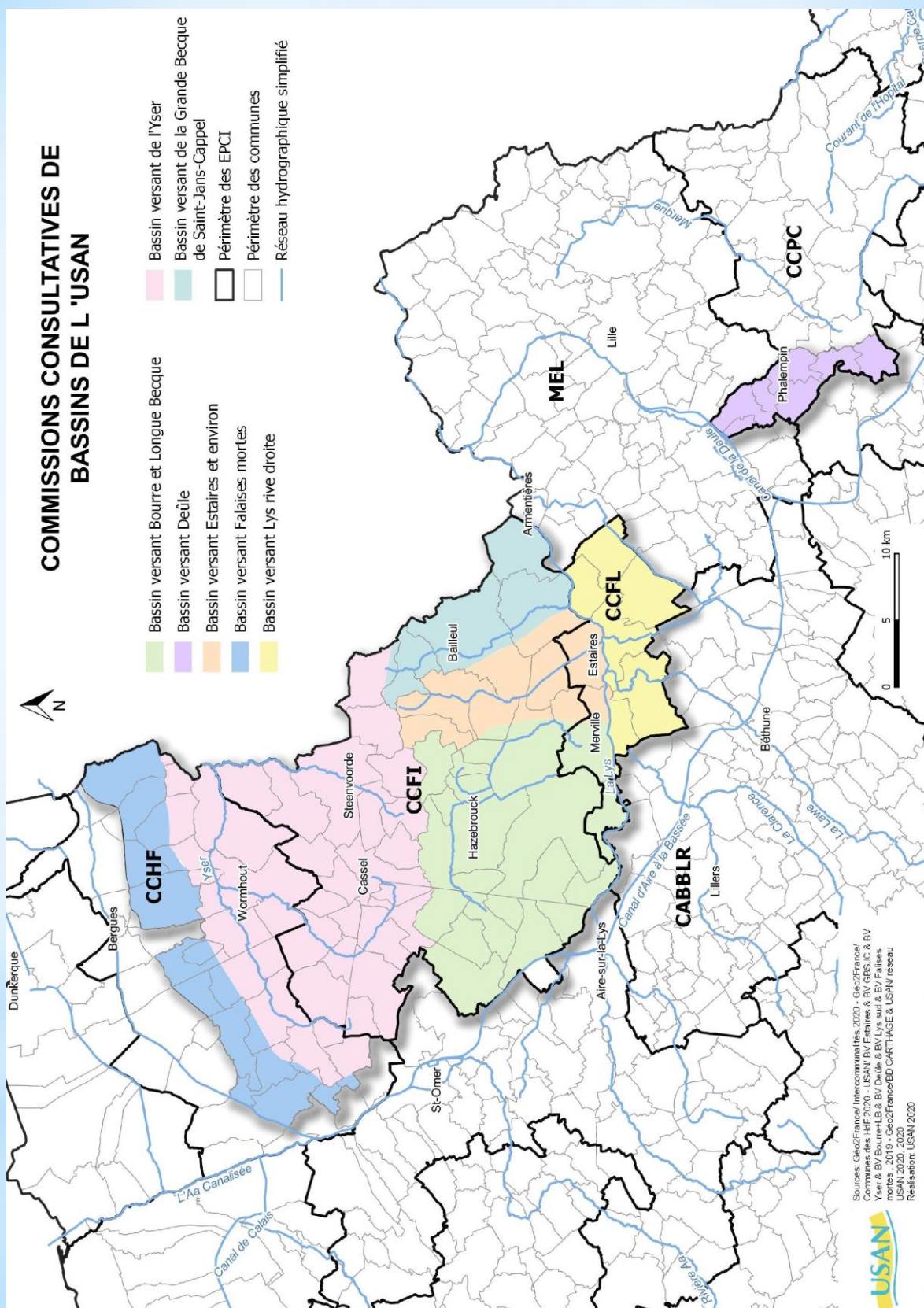


III. Gouvernance et organisation

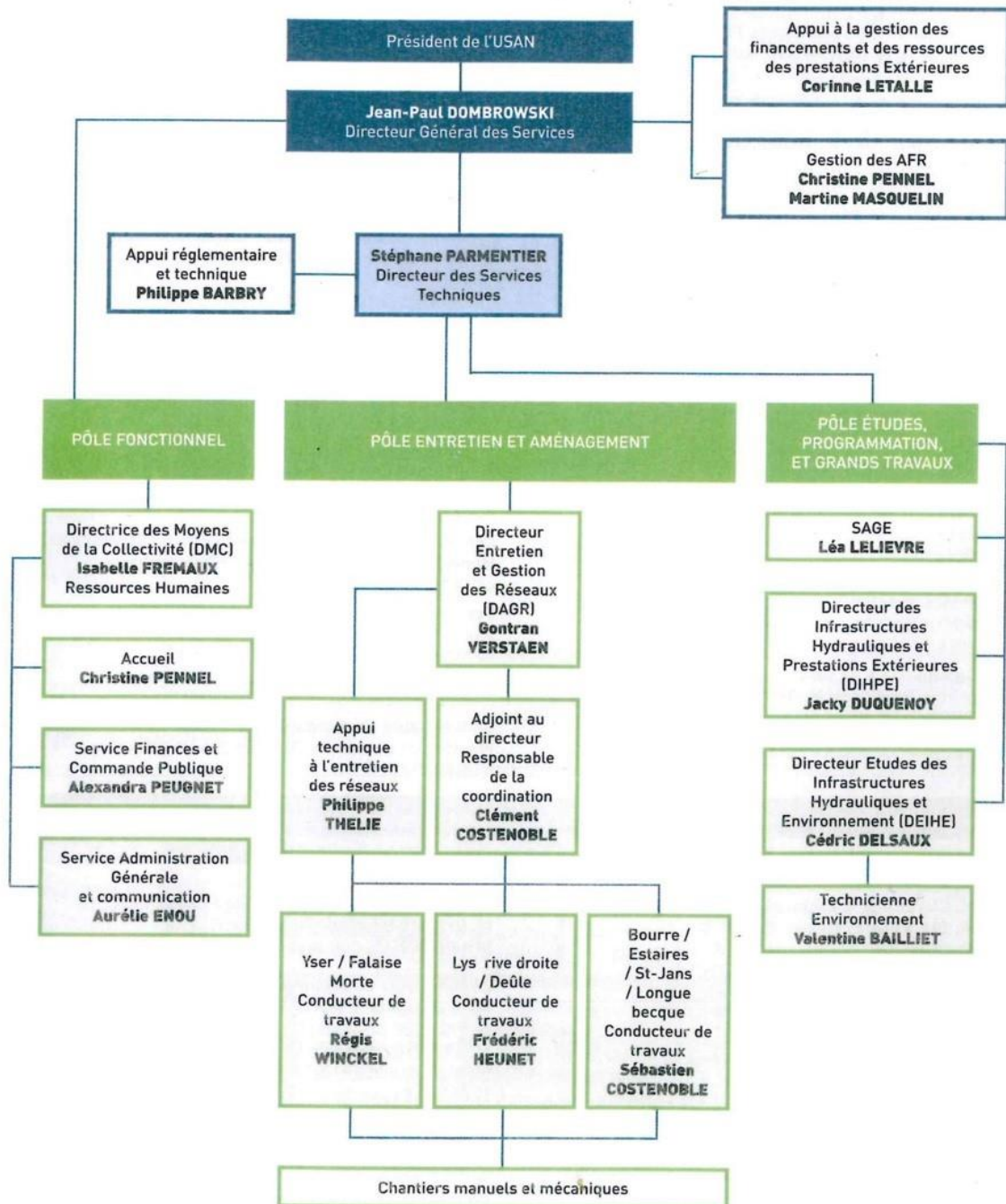
A. Gouvernance au 31/12/2019



COMMISSIONS CONSULTATIVES DE BASSINS DE L'USAN



B. L'organigramme de l'année 2019



C. Présentation des Directions et des Pôles

1) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES: Stéphane Parmentier

La Direction générale des Services Techniques de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure la coordination et la programmation des opérations et travaux réalisés par l'USAN en régie ou en prestations..

Cette direction se décompose en deux pôles:

- * Pôle entretien et Aménagement
- * Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Cette direction élabore et suit les Programmes:

- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et de la Lys.
- Programme Interreg LYSE, ECOSYSTEM et LINBATYS

Elle programme et réalise les dossiers nécessaires à la participation des partenaires techniques et financiers des actions de l'USAN.

a. Pôle entretien et Aménagement

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

Cette direction gère :

- les travaux de fauchement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur, elle est composée de

- Un adjoint au directeur responsable de la coordination
- Un agent dédié à l'appui technique à l'entretien
- 3 conducteurs de travaux, affectés à des territoires
- 14 agents en chantier manuel et mécanique.



b. Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Direction Etudes des Infrastructures hydrauliques et Environnement: Cédric DELSAUX

La Direction Etudes des Infrastructures hydrauliques et Environnement pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Elle assure également la prise en compte des problématiques environnementales et réglementaires dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers la réalisation des Evaluation environnementales, des dossiers d'autorisation et de déclaration au titre du code de l'environnement et les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.

Elle poursuit la stratégie foncière élaboré pour les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de l'USAN.

Direction des Infrastructures Hydrauliques et prestations extérieures : Jacky DUQUENOY

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère la réalisation et l'exploitation des projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc...

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...



2) Pôle Fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité: Isabelle Fremaux

Cette direction gère 4 domaines:

- **Finances** : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

- **Ressources Humaines** : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

- **Marchés publics** : Le service des commandes publiques a en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

- **Administration générale** : Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)

3) L'USAN, Prestataire de Services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une quarantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4^{ème} Section des Wateringues et le Syndicat Intercommunal de la Ravine.

Développer notre compétence environnementale au travers de l'insertion professionnelle des personnes en difficultés : l'USAN s'engage.

Avec les associations

**Orme
Activités**

Réagir



Notre syndicat renforce son partenariat avec les associations d'insertions spécialisées dans l'entretien environnemental des cours d'eau.

En 2019, l'USAN a continué son action en établissant un marché public en 3 lots pour un montant global de 105 000 € HT réservé spécialement à ce type de structure.

Ces travaux d'entretien ont consisté à

- Gérer la ripisylve (abattage et élagage),
- Eliminer les espèces végétales invasives,
- Assurer la défense de berge par des techniques de génie écologique végétal,
- Enlever les embâcles pouvant favoriser les inondations,
- Assurer la gestion des espèces végétales (élagage de saules têtards, ...).

C'est dans ce cadre que les associations d'insertion « **Orme activités** » (Hazebrouck) et « **REAGIR** » (Lestrem) ont entretenu cette année plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau situés sur le territoire de l'USAN.

2^{ème} Partie

Rapport Technique sur le territoire de l'USAN

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. ETUDES

- 1) Plans de Gestion *page 20*
- 2) Autres études sur les cours d'eau *page 24*

B. TRAVAUX

- 1) Faucardage *page 28*
- 2) Chantiers manuels et brigades vertes *page 31*
- 3) Restauration des cours d'eau *page 33*
- 4) Lutte contre le rat musqué et les invasives *page 39*

II. PREVENTION DES INONDATIONS

A. ETUDES

- 1) Ouvrages hydrauliques *page 42*
- 2) Démarches réglementaires et réalisation des travaux *page 51*
- 3) Autres études *page 54*
- 4) Lutte contre le ruissellement agricole *page 55*

B. TRAVAUX

- 1) Ouvrages hydrauliques *page 56*
- 2) Lutte contre le ruissellement agricole *page 61*
- 3) Réduction de la vulnérabilité *page 61*

III. FONCIER ET URBANISME

- A. Stratégie foncière *page 62*
- B. Gestion foncière *page 64*
- C. Servitudes *page 66*
- D. La gestion des rejets en assainissement non collectif *page 66*
- E. La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements *page 66*

VI. PARTENARIAT ET PROGRAMMES

- A. Projets de coopération transfrontalière *page 67*
- B. Programme concerté sur l'eau *page 69*
- C. Accompagnement technique *page 69*
- D. Les PAPI *page 69*
- E. Les SAGES *page 73*

V. PRESTATIONS EXTERIEURES

- A. ASAD *page 81*
- B. AFR *page 81*
- C. 4^{ème} section de Watringue *page 82*
- D. NOREADE *page 82*

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. ETUDES

1) Plans de Gestion

Les Plans de Gestion des cours d'eau sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ans, et à légitimer l'action de la collectivité notamment au titre de l'article L.215-15 du code de l'environnement.

Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier des partenaires, les études préalables au Plans de Gestion visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

Après de nombreuses démarches réglementaires et administratives, dont une enquête publique, à ce jour, sur la base du nouveau territoire défini au 1er janvier 2019 à la suite du transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP et à la réalisation des nouveaux statuts, 8 plans de gestion pluriannuels bénéficient d'un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du Code de l'Environnement et d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Les Plans de Gestion du Frênelet et du territoire Lys/Deûle ont été réduits des linéaires repris en gestion par la MEL et la CABALLR. Le territoire Lys / Deûle est aujourd'hui le territoire Lys rive droite.

Enfin, des conventions avec ces 2 Intercommunalités ont été signées afin d'établir un entretien partagé des cours d'eau communs.



Certains plans de gestion pluriannuels doivent faire l'objet d'un renouvellement, qui sera entamé dès l'année 2020.

Ainsi, le linéaire retenu pour les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN au titre des plans de gestion pluriannuels au titre de l'années 2019 est de 764 km.

Des nouveaux linéaires devront prochainement faire l'objet d'un plan de gestion pour un linéaire total de 165 km :

- les nouveaux linéaires du territoire Lys rive droite (ex-SI3H) seront ajoutés au renouvellement du plan de gestion initial,
- le territoire de la Falaise Morte, nouvellement confié par la CCHF, sera réalisé par l'USAN ;
- les territoires Vieille Lys et Lawe, confiés en gestion par la CCFL et en lieu et place de l'ex-SIPAL, dont l'élaboration des plans de gestion est prévue par le SYMSAGEL ;
- le territoire de la Naviette et de la Deûle, sur la CC Pévèle-Carembault, fera l'objet d'un plan de gestion qui intégrera les nouveaux linéaires. Une coordination avec la MEL et la CAHC sera nécessaire.

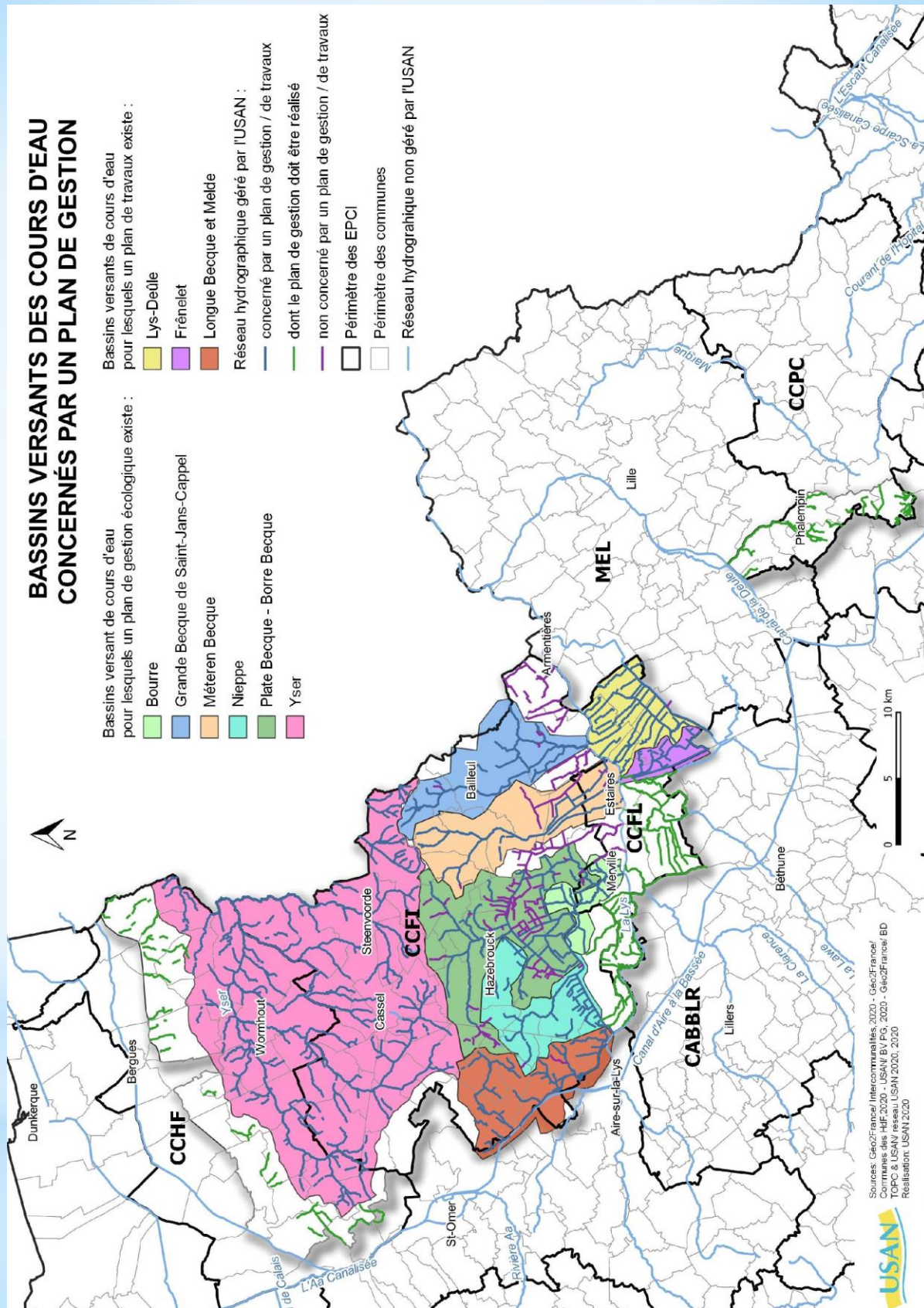


Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 31/12/2019

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire	Etat de la démarche		Rendu	Diagnostic	Travaux de restauration
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE	2020		
Méteren Becque	2009	49 km	Terminée Validée par le SIA Etaires en mars 2011	Arrêté préfectoral obtenu 28/12/2015	oui	Absence de ripisylve Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale) Ecoulements et habitats homogènes Endiguement Erosion de berge	Adoucissement des berges en pente douce Aménagement de frayère Retrait de plaques Plantations Retrait de buses inutiles Aménagements d'abreuvoirs
Bourre	2010	27 km	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Mise en œuvre depuis le 14/12/2016	oui	Cours d'eau canalisé Ecoulements lents Habitats homogènes Folonnement de la végétation herbacée sur les petits cours d'eau Problème de continuité écologique (barrages)	Redéfinition d'un lit mineur par l'implantation de risbermes et stabilisation des berges Entretien et renforcement de la ripisylve Aménagements d'abreuvoirs
Frénelet	2010	23,5 km	Terminée Validée par le SIA Lys Deule en septembre 2011	Mise en œuvre depuis le 26/02/2019		Absence de fonctionnement morphologique naturel (cours d'eau plaqué) Absence quasi-généralisée de ripisylve Ecoulements lents Absence de pente Envasement prononcé	Dévasement Essai de retrait de plaques et renaturation
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52 km	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Mise en œuvre depuis le 05/04/2017		Cours d'eau recalibrés, chenillés Erosions de berges et incision du lit sur la Grande Steenbecque Envasement du canal de la Nieppe Absence d'ombrage sur les canaux Problème de continuité écologique (ouvrages)	Mise en place de seuils de fond sur la Grande Steenbecque Redéfinition d'un lit mineur par des risbermes (canaux) Plantation de ripisylve Aménagement de l'écluse de Thiennes (prise d'eau)
Yser	2011	353 km	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Mise en œuvre depuis le 26/09/2016	oui	Cours d'eau recalibrés Incision du lit Absence de ripisylve Erosions de berges Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale) Habitats homogènes	Recharges granulométriques des seuils Création d'habitats Stabilisation des berges par retailutage et plantations Plantation de ripisylve Aménagements d'abreuvoirs
Grande Becque Saint Jans	2011	47,5 km	Terminée Validée par le SIA Saint Jans en novembre 2012	Mise en œuvre depuis le 19/09/2017		Cours d'eau recalibrés Incision du lit Absence de ripisylve Erosions de berges Habitats homogènes Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale)	Reméandrage (1 méandre) Plantation de ripisylve Restauration de zones humides et frayères Stabilisation des berges par retailutage et plantations Aménagements d'abreuvoirs Aménagement d'un seuil
Plate Becque Borre Becque	2011	92 km	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Mise en œuvre depuis le 06/12/2017		Cours d'eau recalibrés Absence de ripisylve Habitats homogènes Erosions de berge	Plantation de ripisylve Protection de berge Restauration de zones humides et frayères
Lys rive droite (ex-Lys – Deule pour partie)	2011	67,5 km	Terminée Validation du SIA Lys Deule en novembre 2012	Mise en œuvre depuis le 13/06/2016		Cours d'eau recalibrés Fonctionnement morphologique très perturbé (cours d'eau plaqués) Absence de ripisylve généralisée Multiples ouvrages Absence de pente	Dévasement Essai de retrait de plaques et renaturation Plantations
Longue Becque et Melde	2013	52 km	Terminé Validation par les élus en février 2014	Dossier déposé au service de police de l'eau en février 2015 et complété en juin 2016 et janvier 2019 Réponse à l'autorité environnementale en janvier 2020. Enquête publique prévue en 2020.		Cours d'eau recalibrés Absence de ripisylve généralisée Rupture de continuité écologique (Longue Becque) Habitats homogènes Erosions Envasement	Diversification du lit mineur (risbermes) Plantations Stabilisation des berges Aménagement d'abreuvoirs

BASSINS VERSANTS DES COURS D'EAU CONCERNÉS PAR UN PLAN DE GESTION

- Bassins versant de cours d'eau pour lesquels un plan de gestion écologique existe :**
- Bourre
 - Grande Becque de Saint-Jans-Cappel
 - Méteren Becque
 - Nieppe
 - Plate Becque - Borre Becque
 - Yser
- Bassins versants de cours d'eau pour lesquels un plan de travaux existe :**
- Lys-Deûlle
 - Frénelet
 - Longue Becque et Melde
- Réseau hydrographique géré par l'USAN :**
- concerné par un plan de gestion / de travaux
 - dont le plan de gestion doit être réalisé
 - non concerné par un plan de gestion / de travaux
- Périmètre des EPCI**
- Périmètre des communes
 - Réseau hydrographique non géré par l'USAN



Sources: Géo2France / Intercommunités 2020 - Géo2France
 COPO & USAN / USAN 2020 - USAN / USAN 2020 - Géo2France / BD
 TOPO & USAN / USAN 2020 - USAN 2020 - Géo2France / BD
 Réalisation: USAN 2020



2) Autres études sur les cours d'eau

En complément de ces plans de programmation pluriannuelle, des dossiers ponctuels de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Aucun dossier réglementaire a été rédigé en 2019:



Des études topographiques, en vue de la préparation des dossiers loi sur l'eau ou suite à des demandes de travaux ou pour des besoins d'études, ont été réalisées en régie sur :

lineaire (ml) cubature (m3)

BASSIN LYS RIVE DROITE			
Ct Rinchon	La Gorgue	4 450	
Ct Vittu	La Gorgue	2 310	1 197
Ct Turbeauté	Merville / Lestrem	4 880	
Ct du Drumez	Lestrem	2 000	
Ct des Annettes	Lestrem	1 660	382
Ct Pichon	Lestrem	2 060	-
Ct de la Bouverie	Lestrem	1 200	267
Ct Sans Nom	Lestrem	2 730	228
Ct Hardouin	La Gorgue	3 810	-
Ct du Breucq	Lestrem	4 660	
Ct du Val	Lestrem	2 660	
		32 420	2 073
BASSIN YSER			
Becque de Braems	Herzeele	1 870	-
Pis becque	Arnèke / Ochteezele / Rubrouck	3 540	-
Poel becque amont	Buysscheure	520	-
Steenart becque amont	Rubrouck	310	-
TOTAL		6 240	-
BASSIN LYS RIVE GAUCHE			
fossé du Bois des vaches	Morbecque	2 080	112
Fossé de la ferme Vampouille	Thiennes	550	110
Fossé du chemin de la drève	Thiennes	270	-
Affluent du Galge	Caëstre	620	
TOTAL		3 520	221
TOTAL GENERAL		42 180	2 295

Les **analyses de sédiments** sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiquées notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests écotoxicologiques. Parfois des études faunistiques et floristiques sont nécessaires.

En 2019, aucune analyse n'a été nécessaire.



La Naviette de Seclin :

Ce cours d'eau a fait l'objet de différentes d'études depuis les années 1992. Une convention a été signée en 2018 entre l'USAN et la MEL pour lancer une mission de maîtrise d'œuvre afin de concrétiser à terme le projet d'étanchéité de la Naviette de Seclin.

Dans cette convention, le montant du contrat de maîtrise est estimé à 350 000 € HT. La participation financière de l'USAN prévue dans la convention est de 175 000 € HT soit 50% du montant initial.

Après appel d'offre, le contrat de maîtrise d'œuvre lancé par les Services de la MEL a été attribué au bureau d'étude « VERDI » pour un montant de 297 000 € HT.

La participation de l'USAN est donc estimée à 148 500 €, mais elle sera réduite de part la déduction faite de la subvention versée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La première phase de la mission de maîtrise d'œuvre correspond aux études préliminaires. Elles devaient être rendues rapidement. Cette partie a été émaillée par de nombreuses insuffisances et retards du prestataire, constatés et notifiés. Après de nombreuses demandes de reprises et de compléments, la réception de cette phase est attendue pour mars 2020.

La MEL et l'USAN étudient la résiliation du marché.

Ainsi, suite aux changements de périmètre d'intervention en 2019 et après la définition des modalités de poursuite de cette opération (probable nouveau marché de maîtrise d'œuvre), la convention financière initiale avec la MEL sera révisée en 2020.

B. TRAVAUX

1) Campagne de faucardage 2019 / 2020

➤ Chiffres-clés de la campagne d'entretien des cours d'eau :

✓ 497 km d'entretien mécanique hivernal (faucardage et éparage)

✓ 93 km d'entretien mécanique estival (faucardage et éparage)

✓ Programme d'été : 67 km de faucardage et 26 km d'éparage

réalisés entièrement en régie

✓ Programme d'hiver : 476 km de faucardage et 21 km d'éparage

dont 346 km réalisés en régie

et 150 km en sous-traitance (3 lots)

- Yser / Falaise morte : SARL DAMBRICOURT
- Bourre / Longue becque : Entreprise Claude DUVAL
- Bourre / Estaires / St Jans / Lys droite : Entreprise Claude DUVAL

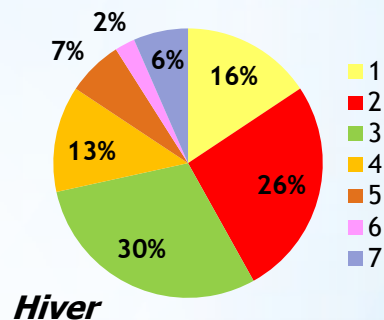
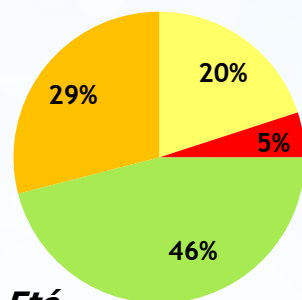
Total linéaire entretenu cumulé : 590 km pour la campagne 2019/2020



➤ Répartition des actions d'entretien par bassin.

	Eté		Hiver		Total été	Total Hiver
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage		
Lys rive droite	1.175 ml	17.885 ml	5.925 ml	71.895 ml	19.060 ml	77.820 ml
Yser	-	4.300 ml	1.950 ml	128.465 ml	4.300 ml	130.415 ml
Bourre / Longue Becque	15.720 ml	26.705 ml	9.620 ml	137.750 ml	42.425 ml	147.370 ml
Estaires et env.	9.160 ml	17.960 ml	2.660 ml	60.700 ml	27.120 ml	63.360 ml
St Jans	-	-	135 ml	33.095 ml	-	33.230 ml
Deûle	-	-	600 ml	11.485 ml	-	12.085 ml
Falaise morte	-	-	-	32.600 ml	-	32.600 ml
TOTAL	26.055 ml	66.850 ml	20.890 ml	475.990 ml	92.905 ml	496.880 ml

		ETE	HIVER
1	Lys rive droite	20%	16%
2	Yser	5%	26%
3	Bourre / Longue Becque	46%	30%
4	Estaires et env.	29%	13%
5	St Jans	-	7%
6	Deûle	-	2%
7	Falaise morte	-	7%
	TOTAL	100%	100%



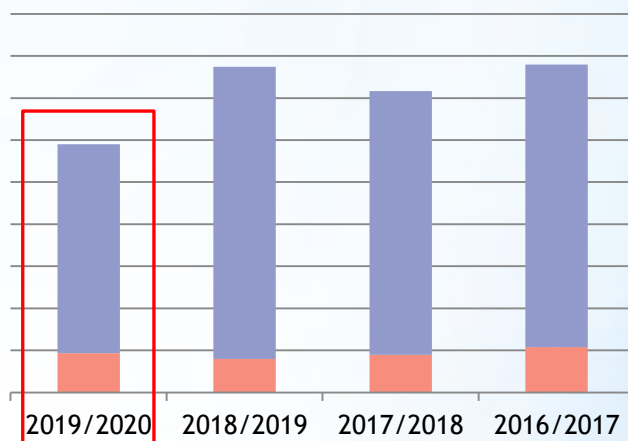
➤ Evolution des linéaires entretenus.

Les linéaires d'entretien hivernal diminuent de 28% par rapport à la saison précédente, ce qui s'explique par la diminution du nombre de communes adhérentes, notamment sur l'ancien bassin « Lys Deûle ».

Les travaux d'été augmentent en revanche de 16%.

Il faut néanmoins rappeler l'augmentation brutale du linéaire entretenu en été depuis 2016 sur les bassins Lys-Deûle, Yser, Bourre et Estaires suite aux événements climatiques de juin, et la mise en place progressive d'un programme d'épavage de berges depuis 2015, en complément ou en remplacement du faucardage traditionnel d'hiver ou du faucardage de cours d'eau plaqués.

	été fauc + epar	hiver fauc + epar	total
2019/2020	92.905	496.880	589.785
2018/2019	79.840	694.455	774.295
2017/2018	89.590	627.115	716.705
2016/2017	107.405	672.470	779.875



2) Chantiers manuels et brigades vertes

➤ Données générales

- Jusqu'à 14 agents de terrain de l'USAN interviennent de manière régulière sur l'ensemble du territoire, sur les réseaux et les ouvrages, de la surveillance jusqu'à être missionnés pour des interventions d'urgence, comme les opérations de retrait d'embâcle qui sont des courtes missions mais qui entraînent beaucoup de déplacements.
- Les travaux **d'entretien manuel de cours d'eau** nécessitent en revanche une main d'œuvre abondante, et peuvent être sous-traités à 2 associations d'insertion : **RéAgir** et **Orme-Activité**.

➤ Types d'interventions réalisées

	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL Nb de chantiers	
	Nb chantiers	Nb d'heures consacrées	Nb chantiers	Nb d'heures facturées		
Embâcles	52	1.084	-	-	52	23%
Cours d'eau	31	3.425	23	4.123	54	24%
Ouvrages	14	145	-	-	14	6.5%
Bassins	13	520	-	-	13	6%
ZEC	14	764	-	-	14	6.5%
Invasives	22	895	-	-	22	10%
Aménagements éco.	54	1.201	-	-	54	24%
TOTAL	200	8.034	23	4.123	223	100%

L'évolution du nombre d'interventions est hétérogène selon la nature du chantier :

- les travaux sur cours d'eau, ouvrages et embâcles diminuent,
- les activités d'aménagements écologiques augmentent (aménagements de pâturages, poses de clôtures, plantations de haies, dispositifs anti-érosion, etc..).

Les opérations d'entretien manuel de cours d'eau ont représenté **7 550 heures** de travail pour un linéaire total de **36 255 ml** (16 200 ml en régie et 20 055 ml en sous-traitance).

➤ Nombre de chantiers réalisés - Nombre d'heures consacrées

		Nb chantiers		Nb heures consacrées ou facturées	
Régie		200	90%	8.034	66%
Associations	RéAgir	12	5%	1.756	14%
	Orme Activités	11	5%	2.367	20%
TOTAL		223		12.158	



➤ Répartition des interventions par bassins

	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL Nb de chantiers	
	Nb Chantiers	Nb d'heures consacrées	Nb Chantiers	Nb Heures facturées		
Lys rive droite	21	269	7	1.296	28	12.5%
Yser	57	2.238	6	799	63	28.5%
Bourre Longue Becque	77	3.467	4	1.440	81	36.5%
Estaires en env.	14	377	3	331	17	7.5%
St Jans	23	1.376	1	16	24	10.5%
Deûle	6	75	1	40	7	3%
Falaise morte	2	232	1	201	3	1.5%
	200	8.034	23	4.123	223	100%

3) Restauration des cours d'eau

➤ Travaux réalisés en régie

	Lys rive droite	Yser	Bourre Longue Becque	Grande bcq de St jans	Nombre de chantiers	Total quantités
Défenses de berges Par tunage bois	5 70 ml	6 131 ml	3 62 ml	-	14	263 ml
Défenses de berges Par enrochements	-	1 26 T	-	-	1	26 T
Pose, retrait ou réfection d'ouvrages de servitude	3	3	-	-	6	-
Chantiers woodcracker, éalage, débroussaillage, broyage	2 3.860 ml	11 11.690 ml	2 1.950 ml	1 1.830 ml	16	19.330 ml
Dévasement de cours d'eau	-	-	1 520 ml	-	1	520 ml
Dévasement de bassins	-	-	1 140 m³	-	1	140 m³
Dévasement d'ouvrages	-	1 4 m3	-	-	1	4 m³
Retrait mécanique d'embâcles	-	4	1	-	5	-
Plantations avec terrassement préparatoire	-	-	2 3.980 ml	-	2	3.980 ml
Pose de clôtures	-	2 20 ml	2 370 ml	-	4	390 ml
Aménagements écologiques (abreuvoirs, descentes aménagées, ...)	-	4		1	5	-
Terrassements divers, reméandrage, arasement, digues, frayères, ...)	-	-	3 1.100 m³	-	3	1.100 m³
TOTAL	10	32	15	2	59	-





➤ Travaux réalisés en sous-traitance

➤ Dévasement

	Ct du Vert Bois	Ct Loridan
Commune	Merville	Sailly s/ Lys
Bassin	Lys rive gauche	Lys rive droite
Linéaire	1 020 ml	1 190 ml
Date d'exécution	28 -29 janv 2020 (prog 2019)	30 janv 2020 (prog 2019)
Procédure	DLE Nov 2018	Plan de travaux Lys Deûle 4è tranche
Entreprise prestataire	SARL DAMBRICOURT	

➤ Plantations

	Plan de Gestion Plate becque	Plan de Gestion Yser
Commune	Vieux-Berquin	Esquelbecq / Oudezeele
Bassin	Lys rive gauche	Yser
Linéaire	1 525 ml	600 ml
Entreprise prestataire	SARL LEBLEU	

ZOOM sur la restauration écologique de l'Yser à Esquelbecq

Une des opérations de restauration majeure du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser consiste en l'aménagement des bandes enherbées dont l'USAN est propriétaire sur la commune d'Esquelbecq sur 2,7 km (Figure 3). La maîtrise d'œuvre est réalisée par le bureau d'études Artelia.

L'aménagement consiste à rétablir une diversification des faciès d'écoulement, de moduler les hauteurs d'eau, redynamiser et recentrer les écoulements en établissant une sinuosité par des aménagements placés en alternance en rive droite et gauche.

Le linéaire a été sectionné en différents tronçon : tronçon 1 de la D18 à la voie de chemin de fer, tronçon 2 de la voie de chemin de fer au début du parc du Château d'Esquelbecq et tronçon 3 après le centre bourg.

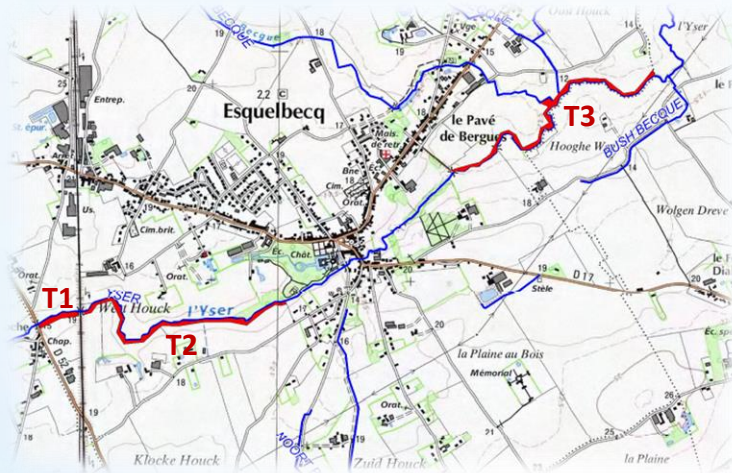


Figure 4: Localisation des tronçons à aménager.

Photo aérienne du tronçon 2 prise avant travaux



ZOOM sur la restauration écologique de l'Yser à Esquelbecq

Objectif des aménagements :

retrouver un profil naturel (lit sinueux et faciès d'écoulement diversifiés) sur l'Yser

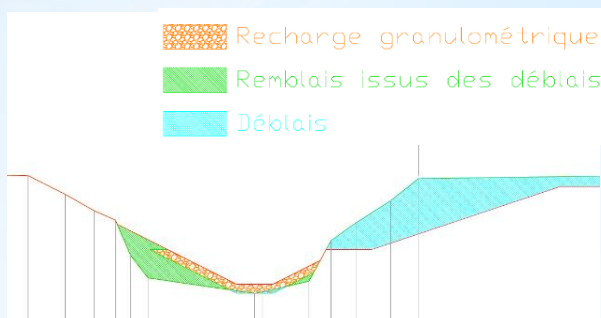


Schéma de principe des aménagements sur le tronçon 1



- Talutage des berges en pente douce ➡ recréer un lit majeur
- Création de banquettes et recharge granulométrique ➡ reconstituer un lit mineur

Dans le cadre de la conduite du projet, plusieurs réunions ont été organisées afin de le présenter aux élus, techniciens et aux riverains (COPIL, COTEC, réunion d'informations riverains). Ces aménagements sont cofinancés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Les deux premiers tronçons ont été aménagés avec succès sur la période de septembre à octobre 2019 par l'entreprise Lebleu. Le début des travaux de la phase 2 (tronçon 3) est prévu pour septembre 2020.



ZOOM sur la restauration écologique de la Moe becque à Terdeghem (BV Yser)

- ❑ **Où?** : Terdeghem – propriété privée – Moe becque (affluent de l'Ey becque)
- ❑ **Quand?** : janvier à mars 2019
- ❑ **Quoi?** : Restauration d'un cours d'eau sur 135m de long par terrassement des berges en pentes douces, plantations et pose de clôtures, suppression d'ouvrage (buse), recharge granulométrique, création de 2 descentes pour bovins et d'un passage à gué, création d'un peigne (génie végétal).
- ❑ **Qui?** : Travaux réalisés en régie et par l'entreprise Lebleu
- ❑ **Comment?** : Cofinancés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser à hauteur de 80%.
- ❑ **Combien?** : 40 000 euros

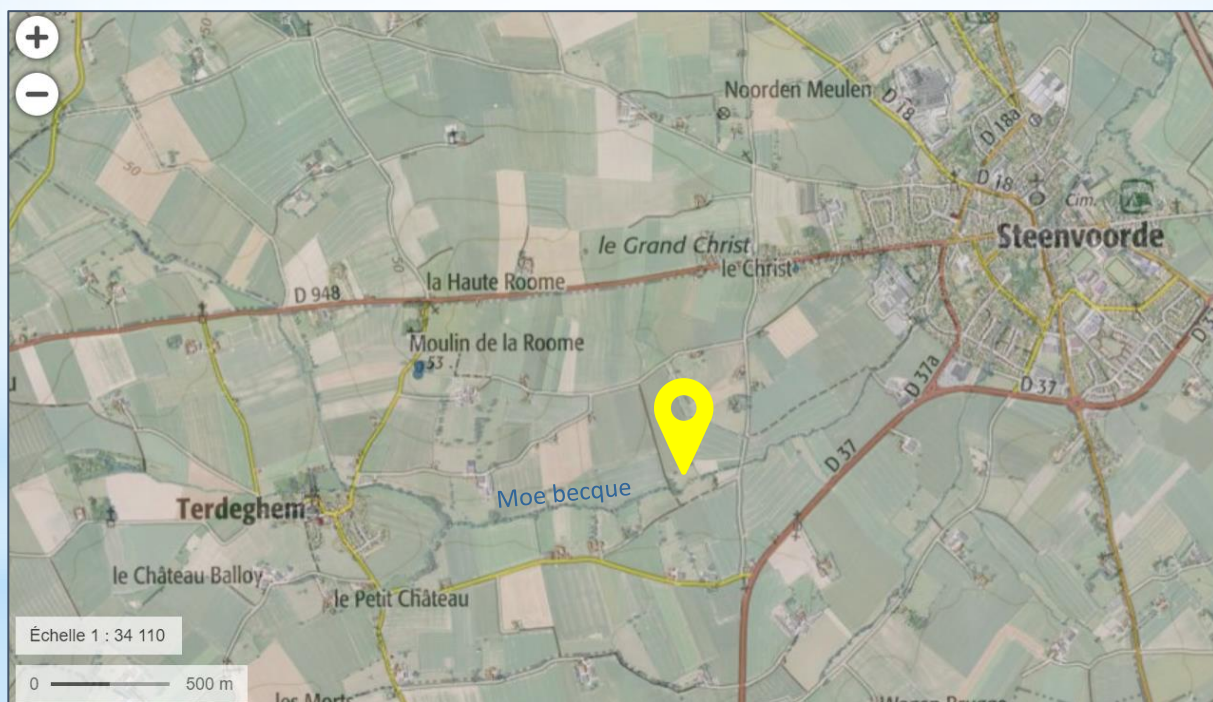


Figure 1: Localisation du tronçon aménagé.

ZOOM sur la restauration écologique de la Moe becque à Terdeghem (BV Yser)

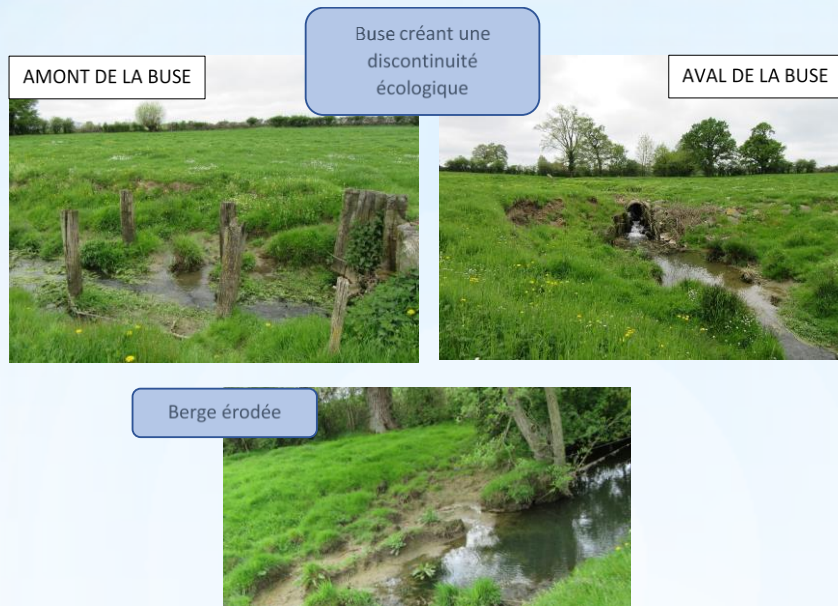


Figure 1 : Site avant travaux (avril 2018).



Figure 2: Site pendant travaux (janvier 2019).

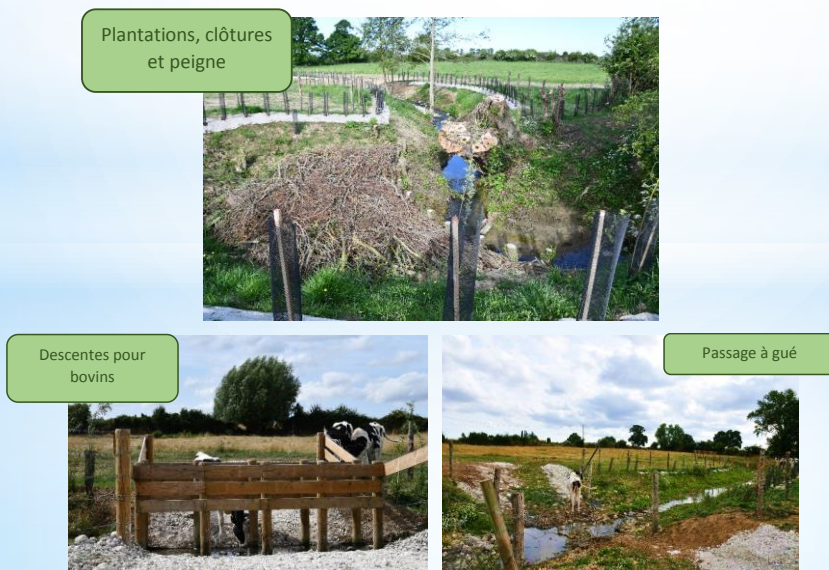


Figure 1: Site après travaux (mai 2019).

4) Lutte contre le rat musqué et les invasives

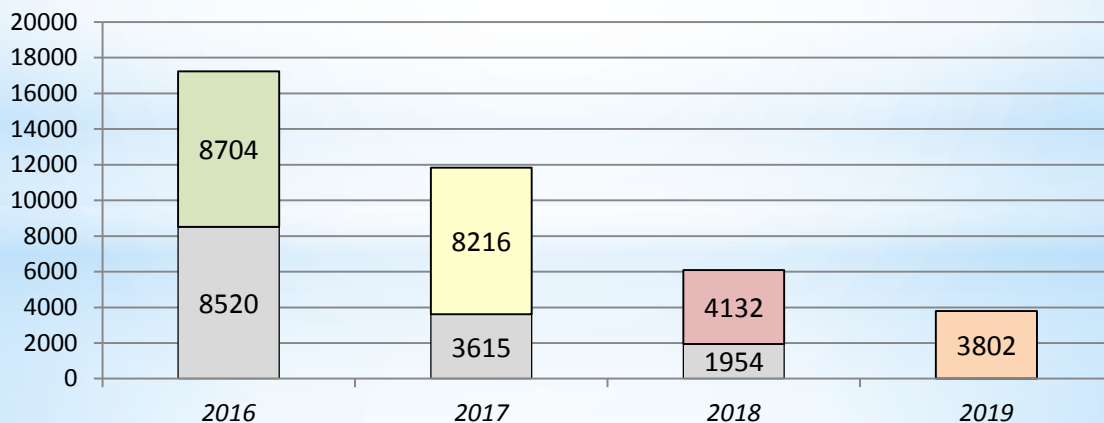
➤ Chiffres-clés de la campagne de piégeage 2019

Après un pic en 2015 avec plus de 18 000 prises, baisse continue et linéaire des prises, avec 3 802 en 2019 (- 37% par rapport à 2018).

Il s'agit du niveau **LE PLUS BAS** de ces 20 dernières années. Ce phénomène peut s'expliquer par :

- * les conditions climatiques (pluviométrie et niveaux d'eau faibles) défavorables sur plusieurs années consécutives
- * une certaine maîtrise de l'infestation et une baisse générale des populations,
- * la modification du territoire d'intervention des piégeurs de l'USAN : 55 communes de la MEL en moins, notamment des communes riveraines de la Lys, et adhésion de nouvelles communes peu ou pas concernées par l'infestation.

	2016	2017	2018	2019
Communes hors MEL	8704	8216	4132	3802
Communes MEL	8520	3615	1954	-
TOTAL	17224	11831	6086	3802

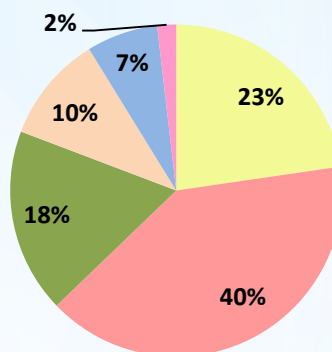


➤ Disparités du niveau d'infestation sur les 89 communes adhérentes

Prises 2019	<10	10 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	>200
Nb communes	11	21	21	12	8	3

➤ Répartition des prises par bassins

Lys rive droite	863	23%
Yser	1525	40%
Bourre Longue Becque	683	18%
Estaires et env.	397	10%
St Jans	264	7%
Deûle	70	2%
TOTAL	3802	100%



➤ Résultats des prises réalisées par les bénévoles

- * 371 prises déclarées en 2019, soit -53% par rapport à 2018,
- * 54 piégeurs bénévoles déclarés répartis sur 22 communes, 9 réponses (soit 41% des communes concernées)
- * aucune nouvelle convention signée en 2019 pour la fourniture de matériel.



➤ **Travaux de lutte contre l'hydrocotyle**

Suite aux lourds travaux de lutte contre l'hydrocotyle en 2018 sur le courant du Leet et le Courant du Doulieu sur plus de 9 km, un passage régulier (2 fois par mois de mars à septembre) a été réalisé en 2018 et 2019 pour arracher les foyers de repousses (manuellement ou mécaniquement).

Cette intervention est également menée de manière mécanique sur la Plate becque et le courant du Laudyck.

Quelques nouveaux foyers ont été traités manuellement et en urgence sur la Bourre à Merville.

Par ailleurs, VNF a été contraint d'intervenir sur des foyers sur la Lys à la Croix-au-Bac.

Cette intervention est complexifiée par la présence de plantes protégées: Butôme en ombelle et Oenanthe aquatique, ce qui impose localement un ramassage et arrachage manuel.

➤ **Travaux de faucardement de la Lawe**

En 2019, l'USAN a réalisé le faucardement de 8 780 ml de la Lawe par l'entreprise COURTOIS dans la continuité de l'action réalisé par la CABBALR en amont.



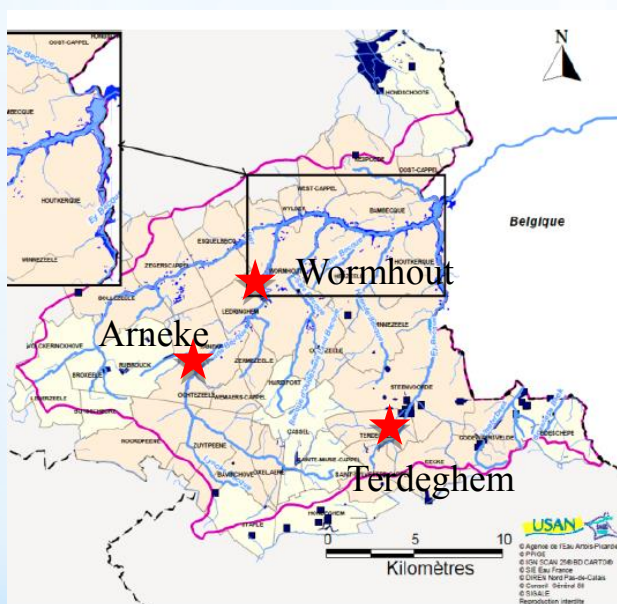
II. PREVENTION DES INONDATIONS

A. ETUDES

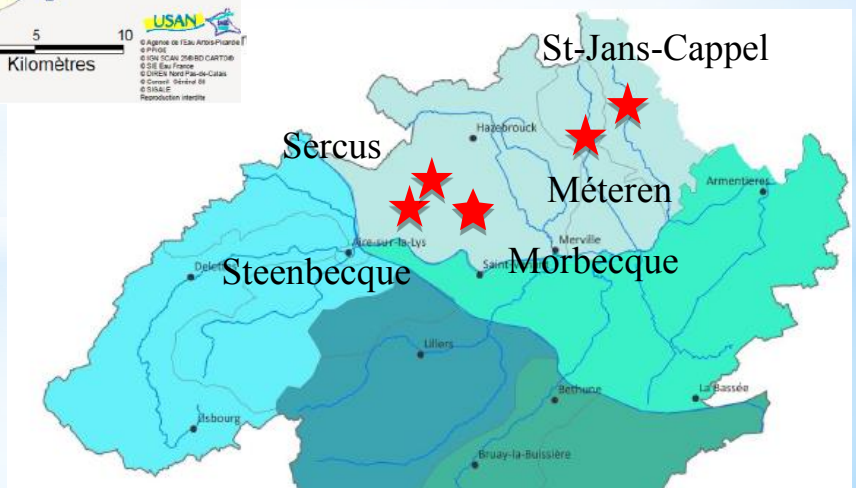
1) Ouvrages hydrauliques

Pour rappel, la conception préalable de ZEC qui nécessitent la construction de digues et de barrages doit être confiée à un bureau d'études agréé en vertu des dispositions des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement. Cette réglementation s'est toutefois assouplie depuis l'arrêté du 29/08/2019, avec une modification du seuil à partir duquel l'étude de danger d'un aménagement hydraulique est obligatoire.

Dans le cadre du PAPI de la Lys et dans le cadre du projet de PAPI de l'Yser, l'USAN assure la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de 9 Zones d'Expansion de Crues.



Yser



Lys



- **La ZEC de Terdeghem/Steenvoorde :**

Stade « PRO » présenté en mars 2018.

Ce projet comprend en réalité deux ZEC qui sont situées sur la commune de Terdeghem juste en amont de la commune de Steenvoorde.

Volume de rétention = **47.470m³**.
(42.270 m³ pour la ZEC amont + 5.200 m³ pour la ZEC aval).

Ouvrage = deux barrages perpendiculairement à la Moe Becque.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes de la commune de Steenvoorde contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 118 460 € hors taxes.

Montant des travaux estimé à **805 000 € HT initialement et réévalué à 956 500 € HT** en 2019

Financement prévu: FEDER, Agence de l'Eau

Emprise du projet = **10 ha**

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

Au cours de l'année 2018 ont été réalisés les dossiers réglementaires et la concertation avec la DDTM 59 en vue de déposer la demande d'autorisation environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique.

Plusieurs dépôt successifs ont été effectués au gré de la concertation: avril 2019, septembre 2019, octobre 2019. Un nouveau dépôt a été effectué en février 2020, et la complétude du dossier a été actée en mars 2020

- **La ZEC de la levrette :**

Stade « PRO » présenté en avril 2018.

Le projets d'aménagement de La ZEC de la Levrette consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel en aval du chemin de Berthen au Mont Noir et en limite communale de Saint Jans Cappel/Berthen.

Volume de rétention = **38 500 m³**

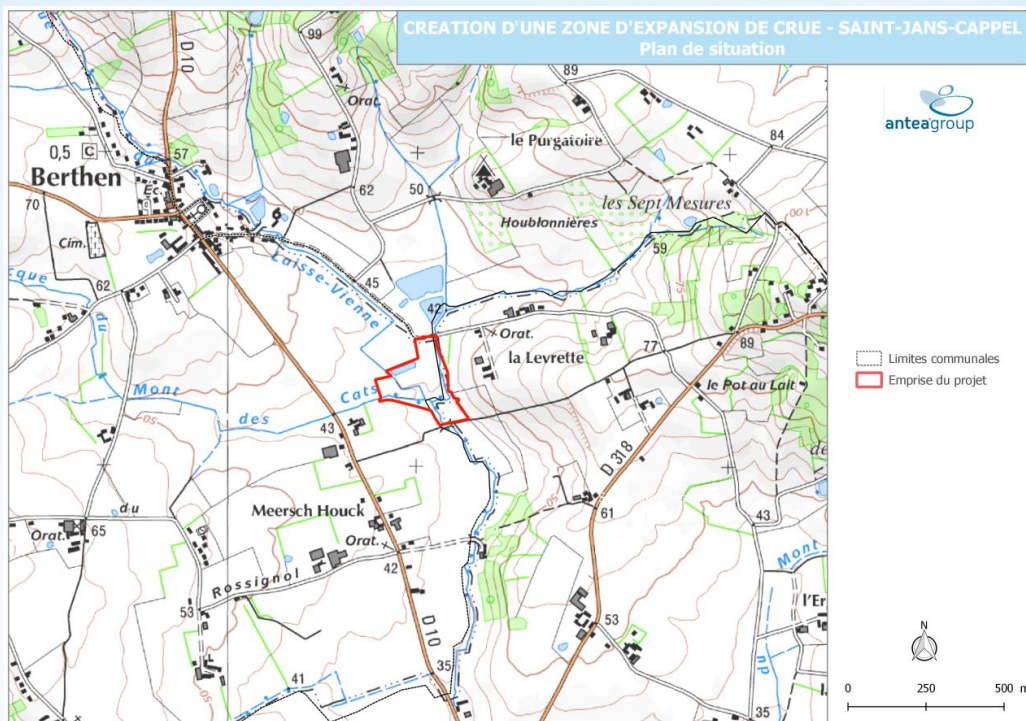
Ouvrage = digue de 235 mètres perpendiculairement à la Grande Becque de Saint Jans + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 24 315 m³ de terre.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 85 500 € HT.

Montant des travaux estimé à **855 000 € HT initialement et réévalué à 1 411 265 € HT** en 2019 en tenant compte des obligations réglementaires de gestion des déblais et de l'inflation des coûts relatifs à l'évacuation en ISDI.

Financement prévu: FEDER, PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau, PAPI.



Emprise du projet = **3,80 ha.**

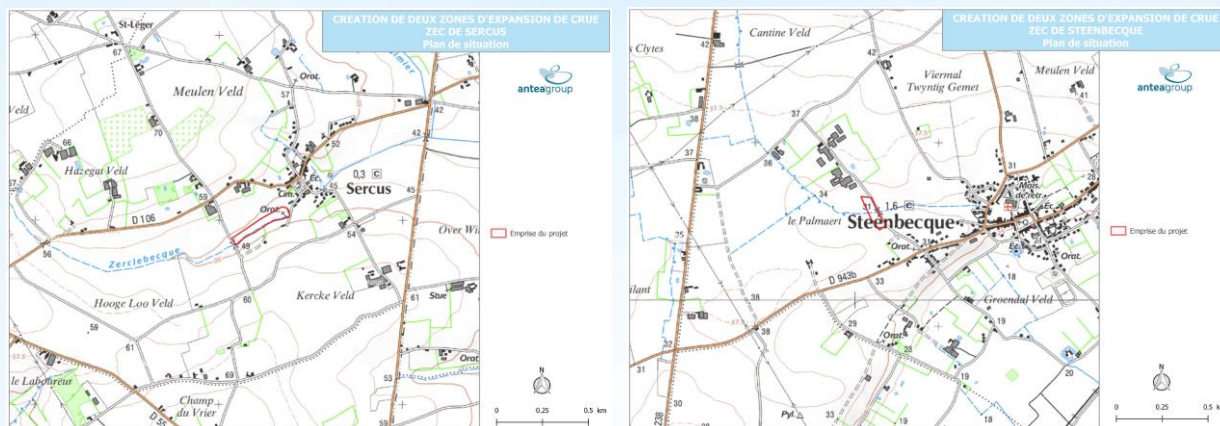
Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

Au cours de l'année 2018 ont été réalisés les dossiers réglementaires et la concertation avec la DDTM 59 en vue de déposer la demande d'autorisation environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique. Un premier dépôt du dossier a été effectué en décembre 2019. La concertation avec la DDTM est en cours, la complétude du dossier est espérée pour mai 2020. Le projet est fortement concerné par la problématique de gestion des déblais et de compensation de la destruction des zones humides.

- **Les ZEC de Steenbecque et de Sercus :**

Stade « PRO » présenté en avril 2018.

Ce projet comprend deux ZEC qui sont situées sur les communes de Sercus et Steenbecque.



Volume de rétention = **9 000 m³ et 7 600 m³**

Ouvrage Sercus = série de bassin de rétention en cascade / digue de 70 m perpendiculairement à la Zercle Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 9 600 m³ de terre.

Ouvrage Steenbecque = digue de 100 m perpendiculairement à la Petite Steenbecque et le long de la rue Groendal Haut.

Ces aménagements permettront de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études de ces deux ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 89 400 € HT.

Montant des travaux estimé à **435 000 € HT**.

Financement prévu: Interreg LYSE, PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau, PAPI

Emprise du projet = **4 ha**.

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues, notamment sur Sercus. Cependant, sur Steenbecque une démarche d'expropriation sera inévitable.

Au cours de l'année 2018 ont été réalisés les dossiers réglementaires et la concertation avec la DDTM 59 en vue de déposer la demande d'autorisation environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique. Le projet est fortement concerné par la problématique de compensation de la destruction des zones humides. Cependant, la première proposition de l'USAN pour la compensation des zones humides a été refusée par la DDTM. D'autres opportunités de localisation sont à trouver.

- **La ZEC du Romarin:**

Stade « PRO » rendu en décembre 2018 (présentation en mars 2019).

Ce projet comprend une ZEC située à Morbecque au lieu-dit « le romarin ».

Volume de rétention = **50 000 m³**

Ouvrage = digue de 165 m perpendiculairement à la Grande Steenbecque.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études de cette ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Artélia » pour un montant de 82 450 € HT.

Montant des travaux estimé à **470 000 € HT initialement et réévalué à 520 000 € HT** en 2019.

Financement prévu: PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau, PAPI

Emprise du projet = **6,2 ha.**

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.



- La ZEC des 4 fils Aymon à Méteren :

Stade « PRO » présenté en décembre 2018.

Ce projet concerne l'aménagement des étangs des 4 fils Aymon situé sur la commune de Méteren. Les travaux d'aménagement consistent à dévaser et reconfigurer les étangs existant afin d'obtenir un volume de rétention.

Volume de rétention = **85 600 m³**

Pour rappel : le bureau d'études Hydratec en charge de l'AMC (analyse multicritères) de la Lys dans le cadre d'une étude de faisabilité associée à ce projet avait recommandé un réaménagement pour tamponner d'un volume d'eau de 122 900 m³. Ces recommandations auraient nécessité une extension de la zone de stockage en aval de l'étang qui malheureusement n'a pas abouti pour des problèmes de maîtrise foncière.



Ouvrage = digue en travers de l'étang / ouvrage d'alimentation et de vidange.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 99 935 € HT.

Montant des travaux estimé à **1 255 000 € HT initialement et réévalué** à 2 363 000 € HT en 2019.

L'évolution du coût prévu initialement en étude préliminaire avec l'extension, retenu pour le PAPI et modélisé dans l'Analyse Cout Bénéfice initiale, est lié aux conclusions des investigations conduites en matière de géotechnique, de caractérisation et de délimitation des zones humides ainsi que de compensations induites par leur dégradation, et également sur le devenir des terres excavées.

Financement prévu: FEDER, PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau, PAPI

Pour s'assurer de bénéficier des Fonds de l'Etat dans le cadre du PAPI, il a été de ce fait nécessaire de réaliser à nouveau une ACB partielle au regard du nouveau niveau de protection et du coût actualisé.

Il s'avère que malgré cela, l'ACB reste rentable à moins de 50 ans.

La prise en charge du surcoût sera abordée dans l'instruction de l'avenant au PAPI de la Lys en 2020.

Emprise du projet = 10,7 ha, sur des terrains communaux.

Un premier dépôt du dossier a été effectué en décembre 2019. Plusieurs dépôt successifs ont été effectués au gré de la concertation: janvier 2020 et mars 2020, et la complétude du dossier a été actée en avril 2020

Le projet est fortement concerné par la problématique de gestion des déblais et de compensation de la destruction des zones humides.

La ZEC d'Arnèke :

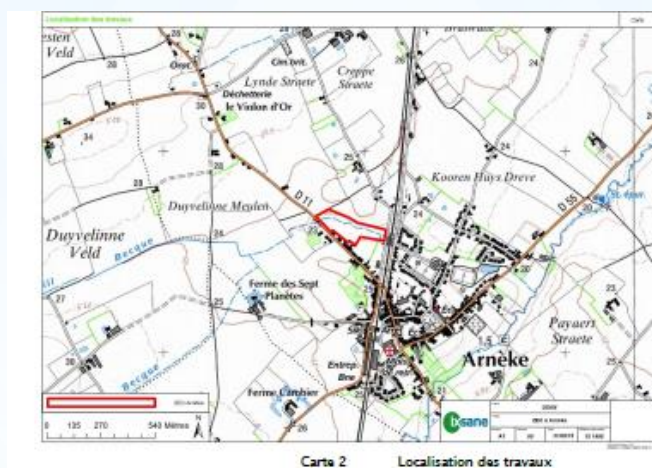
Ce projet concerne l'aménagement d'une ZEC située sur la commune d'Arnèke, sur la Pis Becque.

La maîtrise d'œuvre est assurée en direct par les services techniques de l'USAN du fait de la conception simplifiée de ces ouvrages (bassin de rétention).

La ZEC d'Arnèke se situe sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée et de la commune.

Volume de rétention Arneke= **8 200 m³**

Ouvrage Arnèke = bassin de rétention avec un limiteur de débit sur la Pis Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 16 500 m³ de terre



Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence quinquennal.

Montant des travaux estimé à **500 000 € HT**.

Emprise du projet = 3,2 ha, sur des terrains communaux d'Arnèke (obtenu dans le cadre de l'aménagement foncier)

Un premier dépôt du dossier a été effectué en avril 2019. Plusieurs dépôts successifs ont été effectués au gré de la concertation de mai à août 2019, et la complétude du dossier a été actée en septembre 2019. L'avis de l'autorité environnementale a été émis le 10 décembre 2019 et la réponse formulée dans la continuité. L'enquête publique réglementaire s'est déroulée du 10 février au 11 mars 2020. Un arrêté préfectoral est attendu pour juillet 2020 et le démarrage des travaux à l'automne 2020.

Le projet est fortement concerné par la problématique de gestion des déblais et une solution partielle de gestion en remblai de terres agricoles a été acceptée.

2) Démarches réglementaires particulières préalables à la réalisation des travaux

* La gestion des terres excavées associées aux opérations de déblais :

Les projets de ZEC sont à l'origine d'un volume important de déblais excédentaires (près de 100 000 m³) qu'il sera nécessaire de gérer pour un coût idéalement réduit au minimum.

Certaines des opérations nécessiteront des matériaux pour constituer les ouvrages hydrauliques (barrages). Lorsque les terres excavées sont de qualité suffisante (résultats des essais géotechniques), celles-ci peuvent être utilisées sur place ou pour un aménagement proche (le coût de transport est très impactant). Ainsi, en 2019, l'USAN s'est attachée à étudier la faisabilité technique et à avoir la maîtrise foncière pour des terrains de dépôts transitoires. Deux sites ont été choisis: 1 terrain sur le site de la ZEC de Morbecque et un terrain à Steenvoorde (zone d'activités, Nord Imprim) pour gérer environ 18 000 m³.

Toutefois, des volumes importants de terres seront encore en excédents : environ 80 000 m³.

Dans ce cadre, une consultation des communes a été organisée dès 2017 afin de proposer cette terre à des agriculteurs souhaitant niveler leurs terrains. Quelques agriculteurs ont manifesté leur intérêt, soit près de 55 ha de parcelles agricoles. Il a donc été convenu de préparer un programme global de gestion des terres excavées excédentaires.

Néanmoins, avant d'envisager ces opérations de remblais, des investigations ont dû être conduites afin de valider la faisabilité technique et réglementaire. 3 marchés d'études ont été lancés en 2018 pour environ 20 000 € TTC:

- études Caractérisation et évitement des zones humides et flore protégée,
- étude d'identification faune et flore et évitement des espèces protégées
- études & relevés topographiques, afin de déterminer les cubatures et éviter les modifications des écoulements de surface.

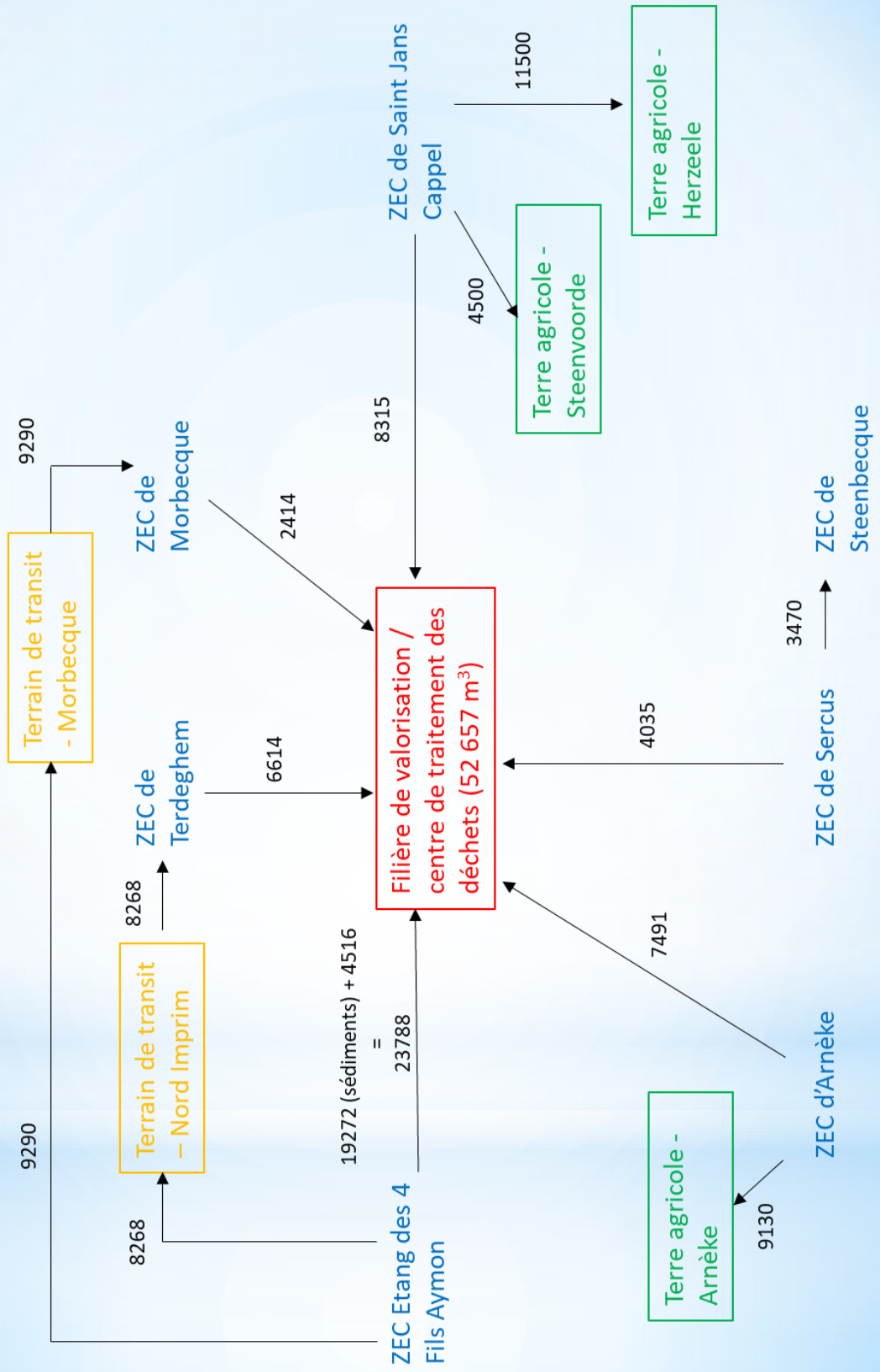
Les résultats ont été obtenus entre décembre 2018 et mars 2019.

L'USAN a également effectué des investigations en régie, notamment en vue de l'utilisation des terrains de transit des terres à Steenvoorde et Morbecque.

Au final, au regard des possibilités techniques et réglementaires, le remblai sur des terres agricoles a été arrêté à environ 25 000 m³ sur 3 ilots cultureux et 5,5 ha.

Le reliquat sera envoyé en centre de traitement des déchets inerte et non dangereux (ISDI).

ZEC – mouvements de terres excavées



- **La compensation de destruction des zones humides :**

Dans le cadre de chaque projet de ZEC, des études de caractérisation des zones humides ont été réalisées. La réalisation des ouvrages (digues, barrages, ouvrages de vidange...) détruisent certaines de ces zones humides.

Une partie de ces destructions peut être compensée par l'aménagement et la restauration écologique au sein des zones inondées et des emprises foncières achetées par l'USAN. Néanmoins, il reste à compenser environ 1,5 ha de zones humides sur d'autres sites appartenant au même bassin versant.

Suite à des recherches et des investigations sur des terrains susceptibles d'accueillir des compensations, réalisées au printemps et à l'été 2019, différentes possibilités ont été proposées aux services de l'Etat. Ces derniers ont rejeté la proposition de valoriser des emprises et des aménagements écologiques prévus dans le cadre du projet de réaménagement des 4 Fils Aymon à Méteren. De plus, les terrains, propriété de l'USAN sur la becque de la Halle (Nieppe) ne peuvent pas faire l'objet de restauration significative de zones humides.

Ainsi, seule la compensation des pertes de zones humides sur la ZEC de St-Jans-Cappel ont été validé et se portera sur un terrain attenant à la ZEC, un délaissé routier le long du RD10 à Bailleul et un terrain communal à St-Jans proche du bassin de la becque du Mont-Noir.

Pour la compensation de la ZEC de Sercus, de nouvelles recherches et investigations ont été engagées.



3) Autres études

* Etude ZEC du Galge à Caestre

Le projet de ZEC à Caestre, programmé dans le cadre du PAPI de la Lys, a été présenté aux élus locaux en 2018, qui ont décidé de lancer une pré-étude foncière avant d'engager un contrat de maîtrise d'œuvre. Cette mission revient au SYMSAGEL dans le cadre du PAPI de la Lys, qui a missionné la SAFER pour sa réalisation. L'étude démarrera dans son programme d'activité 2020.

* Plan gestion Espèces Exotiques Envahissantes du courant du Leet

La présence de plantes invasives (hydrocotyle fausse renoncule) associée à la présence de plantes protégées (œnanthe aquatique et butome en ombelle) a conduit les services de l'Etat à imposer à l'USAN un Plan de Gestion spécifique sur cette problématique. Une étude confiée au cabinet Biotope a été menée sur le courant du Leet.

* Etude préalable au Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales du bassin d'apport de Steenvoorde

L'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant d'apport de Steenvoorde consiste en la réalisation d'un Diagnostic du fonctionnement hydraulique et de l'état de la qualité physico-chimique des milieux récepteurs et d'une étude hydraulique afin d'améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement global du territoire.

Cette étude est portée par la CCFi dans le cadre du projet Interreg « LYSE » et vient compléter la connaissance et les aménagements de lutte contre les inondations (ZEC de Terdegheem). L'USAN apporte un appui technique au maître d'ouvrage.

Les objectifs sont de déterminer une stratégie de gestion des eaux pluviales, adaptée aux enjeux, de définir un Programme d'actions cohérent et réaliste, et de traduire ces éléments dans le zonage pluvial et intégration dans le PLUi-H.

L'étude est réalisée par « SEPIA Conseils » et sa réunion de lancement a eu lieu le 12 avril 2019 dans les locaux de la CCFI à Hazebrouck et la réunion de restitution de la 1ère phase de l'étude en comité de pilotage le 11 octobre 2019 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Steenvoorde.

Dans le cadre de la seconde phase, une campagne de mesures d'une durée de 8 semaines aura lieu en 2020.

4) Lutte contre le ruissellement agricole

L'année 2019 a vu la poursuite d'un nouveau programme de travaux de lutte contre les ruissellements en zone agricole engagé en 2018. Ces aménagements, concertés, par le biais d'une animation locale assurée conjointement par l'USAN et la Chambre d'Agriculture, ont été rassemblés au sein d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Des conventions ont été signées avec les propriétaires et les exploitants.

Ce dossier concerne les bassins versants de la Lys et de l'Yser sur les communes de Sercus, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Bailleul, Godewaersvelde et Oudezeele.

Il propose la réalisation des ouvrages suivants :

- 325 ml de fascine et 3 936 ml de haie,
- 192 ml de noue ou bandes enherbées et 59 ml de merlon de terre / diguette végétale.

Le dossier de DIG a été déposé en juillet 2018 en vue de son instruction. Après plusieurs demandes de compléments, il a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} au 15 octobre 2019 et a été validée par un arrêté préfectoral en décembre 2019.

Les travaux ont débuté dès cette date.



B. TRAVAUX

1) Ouvrages hydrauliques

* Malfaçon des ZEC de la Bourre

En février 2016, lors de la mise en service des ouvrages de la ZEC de Borre, il a été constaté que les hauteurs des vannes et vantelles des vannage n°1 et n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de rétention fixés dans les arrêtés préfectoraux.



La cote maximale du vannage complètement déployée est de 18.53 m alors qu'elle doit être de 19,63 m

Le 17 juin 2016, une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux. Un expert a été désigné et a rendu un rapport en avril 2017 mettant en avant des désordres affectant les déversoirs et les vannes.

Dans ce contexte les parties se sont rapprochées afin de prévenir la survenance de nouveaux litiges générés par le défaut de sécurité lié à l'insuffisance des ouvrages et de tenter de limiter le coût global du sinistre subi par l'USAN en permettant la réalisation de travaux de réfection.

Après discussions et plusieurs versions, le comité de l'USAN a autorisé le Président, par 2 fois à signer un protocole en octobre 2018 et en mai 2019.

Celui-ci prévoyait qu'Ingerop finance intégralement les travaux de réparation des deux vannages, que Guintoli abaisse à ses dépens le seuil du déversoir de crue au droit de la ZEC 3 et que l'USAN prenne en charge les frais d'enlèvement du matelas de gabion au droit du déversoir de la ZEC 4.

Depuis la décision de mai 2019, les entreprises n'ont plus répondu aux sollicitations.

Ainsi le 20 décembre 2019, il a été décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif avec le dépôt d'un mémoire...

- **Gestion des ouvrages existants : Contrôle des ouvrages/digues : protocole d'entretien, de surveillance et de mise en sécurité**

Un projet de protocole a été rédigé au mois de septembre 2017 dans le but d'organiser et de suivre les travaux d'entretien et de réparation de nos ouvrages.

Celui-ci inventorie tous les ouvrages qui nécessitent des travaux de surveillance et de maintenance.

Les visites périodiques sont consignées dans un registre comprenant des fiches techniques pré-remplies ainsi qu'un guide. Elles font l'objet d'un bilan semestriel.

Le retour d'expérience nous permet d'évaluer et d'améliorer ce protocole annuellement, ainsi que d'actualiser l'inventaire des ouvrages.

- **La réhabilitation du barrage du Grand Dam :**

Le barrage du Grand Dam à Morbecque a été restauré voici plus d'une dizaine d'années. Hélas, des fuites sont apparues au droit des bajoyers et, à la lecture des diagnostics, il n'est pas possible de reconstruire un ouvrage en place.



De ce fait, il a été décidé de déplacer le barrage en amont du sas existant en brique, de réaliser une rivière de contournement au droit du barrage et d'adapter la gestion automatisée du barrage des Capucins à Merville pour rétablir la libre circulation des poissons.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le bureau d'étude BIEF pour un montant de 61 325 € HT. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 550 000 € HT.

Ce projet est inscrit au programme européen « Ecosystem » .

Un dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé à la DDTM au mois de septembre 2018 pour instruction.

En juillet 2019, le projet est déclaré par décision préfectorale soumis à évaluation environnementale. Ce classement implique de nouvelles études et un report de deux ans du projet.

Ainsi, après quelques investigations écologiques complémentaires, l'USAN a porté le 27 septembre 2019 un recours administratif préalable contre la décision préfectorale. Cette décision a finalement été retirée le 13 décembre 2019.

Par ailleurs, n'étant plus soumis qu'à la procédure déclarative, ce dossier a été déposé début 2020.

Les travaux sont prévu à l'automne 2020 après la passation du marché.

- **Travaux de dévasement des bassins de rétention de Godewaersvelde**

Les travaux de dévasement des bassins de rétention « CRESETY » à Godewaersvelde ont été réalisés en plusieurs phases depuis 2017.

Ils ont consisté au dévasement des bassins et la mise en cordon des terres dans le champ agricole situé à proximité pour réaliser une diguette en vue d'y implanter une haie et régaler le surplus des terres sur toute la surface du champ.

Cette dernière phase a été réalisée en septembre 2019.

- **Travaux de dévasement du bassin de la becque du Mont Noir :**

Le bassin de la Becque du Mont Noir, construit il y a environ 20 ans, est aujourd'hui très ensasé.

Un dossier loi sur l'eau a été lancé en 2015 par prestation auprès d'un bureau d'études afin de pouvoir entreprendre son dévasement. Des compléments ont été apportés à ce dossier en 2016 notamment au regard des réglementations « plantes protégées » et « zones humides ».

Un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en septembre 2017. L'enquête publique s'est déroulée au cours du premier semestre 2018.

L'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été reçu en novembre 2018.

Les travaux ont débuté en septembre 2019 et se réaliseront sur 2 années consécutives.

Ils ont été confiés à l'entreprise Lebleu pour un montant de environ 250 000 €.

Les travaux ont été ajoutés au programme Interreg « LINBATYS » et bénéficie donc d'un cofinancement européen.



2) Entretien des ouvrages de lutte contre le ruissellement agricole

Sur les aménagements antérieurs, de nombreux remplacement de plants ont dû être assurés en régie ou dans le cadre des garanties de reprises par les entreprises de travaux du fait, notamment, des conditions particulièrement sèches de la période estivale.

La campagne d'entretien des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole a été réalisée pour sa troisième année en 2019, majoritairement en régie.

L'entretien était initialement programmé dans le cadre d'un plan de Gestion défini sur la période 2017 – 2020. Un nouveau plan de gestion a été établi sur la période 2019 – 2022.

Les travaux d'entretien passent de 4 565,5 ml d'ouvrages d'hydraulique douce sur les bassins de l'Yser et de la Lys à 9 386,5 ml.



3) Réduction de la vulnérabilité

Avec la prise de compétence GEMAPI, et considérant qu'il s'agit plus d'opérations de sauvegarde dévolues aux municipalités, l'USAN a décidé de ne plus proposer aux communes de son territoire de co-financer la protection rapprochée des habitations ou immeubles les plus vulnérables aux inondations.



III. FONCIER ET URBANISME

A. Stratégie foncière

L'USAN est dotée d'un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues, établi en collaboration avec les élus de l'USAN, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture.

Ce protocole foncier a été validé lors du Comité Syndical du 14 mars 2018.

En matière d'acquisition foncière, considérant que depuis le 1er janvier 2018, la GEMAPI a été transférée aux intercommunalités, ôtant ainsi de fait tout exercice de cette compétence par les communes, par décision du comité syndical du 28 mai 2018, l'USAN a décidé **qu'en règle générale les communes n'auront plus à procéder à l'acquisition foncière des terrains concernés par les ouvrages hydrauliques.**

Des discussions ont porté sur l'état d'avancement des négociations foncières avec la SAFER sur les différents projets de ZEC.

Pour rappel, après la signature des deux **conventions foncières avec la SAFER** en 2014 pour le bassin versant de la Lys et en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN a élargi le périmètre des missions confiées à la SAFER en y ajoutant en 2018 d'une part le recueil des accords amiables auprès des propriétaires privés en sus des propriétaires et exploitants agricoles concernés et d'autre part le suivi des dossiers de vente jusqu'à la validation des projets d'actes établis par les notaires.

Toutefois, pour certaines parcelles, des rencontres et des échanges ont eu lieu directement avec les élus de l'USAN et les services techniques.

A ce titre, plusieurs réunions de suivi ont eu lieu avec la SAFER en janvier, mai et septembre 2019.

Les promesses de vente et résiliation de baux obtenus ont été déposés chez le notaire de l'USAN (Maître COUSTENOBLE à Fournes-en-Weppes).

Le bilan de l'année 2019 est le suivant:

	A obtenir		Obtenu		Obtenu en 2019		Arpentage en 2019	Acte notarié en 2019
	Promesse de Vente	Résiliation de Bail	Promesse de Vente	Résiliation de Bail	Promesse de Vente	Résiliation de Bail		
Sercus	7	4	7	4	7	4	5	
Morbecque	6	7	3	0	2	0		
Saint Jans Cappel / Berthen	11	7	7	6	0	0	1	1
Terdeghem	29	29	8	9	0	1	3	1

Dans le cadre de cette démarche foncière, certains dossiers de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation ont été réalisés et déposés conjointement avec les dossiers d'Autorisation Environnementale.

Pour le dossier de la ZEC de Terdeghem en particulier des échanges avec la préfecture et une lecture juridique par un avocat ont été nécessaires.

Il a été également indispensable de procéder à l'actualisation de la plupart des estimations réalisées par les services des Domaines.

Dans le cadre des projets de ZEC, il a également été procédé à des demandes auprès de la DRAC pour savoir si les travaux étaient soumis à des diagnostics ou des fouilles pour l'Archéologie préventive.

Par réponses en février et décembre 2019, aucune démarche particulière n'est à réaliser.

B. Gestion foncière

Le domaine foncier de l'USAN s'est fortement élargi avec les acquisitions menées pour la réalisation des ZEC de Borre. Mais d'autres ZEC sont également en propriété de l'USAN ou simplement mise à disposition par les collectivités territoriales. L'ensemble de ce foncier doit être géré pour programmer les actions d'entretien et anticiper les travaux plus importants.

Après la mise en place du plan de gestion des ZEC de Borre en fin d'année 2015, il est nécessaire de renouveler ce programme avec l'ambition d'améliorer la qualité écologique du site et de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau. Ainsi, l'USAN a conventionné avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour l'élaboration de ce nouveau programme. (comité syndical du 12 décembre 2019).

Par ailleurs, les services ont entrepris la réalisation de plans de gestion pour l'ensemble des bassins ou zones d'expansion des crues gérées par l'USAN. La rédaction de ces plans de gestion s'accompagne d'une régularisation et d'une mise en jour des dispositifs de gestion foncière selon que l'USAN est simple gestionnaire ou propriétaire des ouvrages.

A ce titre, un échange parcellaire a eu lieu avec le propriétaire de la parcelle ZA 233 à Vieux Berquin, avec la parcelle agricole ZA 94, pour permettre d'accoler notre parcelle isolée contre celles de la ZEC de la Bourre (Comité Syndical du 29 mai 2019).

- **ZEC Forêt de Nieppe :**

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI de la Lys, le SYMSAGEL a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'une ZEC en forêt de Nieppe, permettant de retenir 70 000 m³ en crue.

Les travaux ont été réalisés entre janvier et mars 2018.

L'ouvrage aujourd'hui fonctionnel fait l'objet d'une convention établie avec le SYMSAGEL pour la gestion déléguée et l'entretien (Comité Syndical du 18 décembre 2019).

- **ZEC d'Ostricourt et de Delta 3:**

Dans le cadre de l'évolution du périmètre d'intervention de l'USAN sur la CCPC au 1er janvier 2019, il est prévu la délégation de gestion des ZEC d'Ostricourt et de Delta 3.

Pour la ZEC d'Ostricourt, l'ouvrage est en cours de construction. Il s'inscrit dans un programme visant à renaturer le filet Morand et qui fait l'objet des financements déjà obtenus par la CCPC.

Ainsi, afin que ces travaux restent sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage et pour garantir leur cohérence, l'USAN a établi une délégation de maîtrise d'ouvrage de cet aménagement avec la CCPC.

L'USAN prendra en charge la gestion de l'aménagement à sa réception complète et sans réserve.



Pour la ZEC Delta 3, réalisée par la plateforme multimodale et rétrocédée à la CCPC, l'USAN a assuré en 2019 une gestion courante de nettoyage des abords et de l'ouvrage de vidange. Un programme d'entretien et de restauration sera établie après l'établissement d'une convention de mise à disposition de l'ouvrage par la CCPC mais également des annexes appartenant à la CAHC et à Delta 3.

C. Servitudes / rejets en assainissement non collectif

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, expertises...) ont été suivis concernant le respect des servitudes de passage et de travaux, mais également des avis donnés sur des rejets de dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de gestion des Eaux Pluviales.

Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent :

- au respect servitude
- à ce la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs.
- à installer les micro-stations en dehors des emprises parcellaires de la servitude de passage pour éviter de perturber le passage des engins mécaniques.

Des contributions ont également été apportées aux PLU, lors de renouvellement ou de leur établissement :

- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- PLUi de la Communauté de Communes de Haut de Flandres

D. La gestion des rejets en assainissement non collectif :

Au cours de l'année, plusieurs demandes de rejet d'eau usée traitée dans nos cours d'eau non domaniaux ont été enregistrées.

E. La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements :

Des lotisseurs ont demandé des avis techniques sur leur projet de création de lotissement en bordure des cours d'eau non domaniaux. De ce fait, les projets doivent prévoir des servitudes de passage d'une largeur 6 mètres en application de l'article 215-18 du Code de l'Environnement pour faciliter le passage des engins mécaniques. En outre, il leur est précisé que les servitudes de passage sont destinées à accueillir les produits de faucardement et les produits de curage. Quant à la gestion des eaux pluviales, il leur est demandé de limiter le débit de rejet à 2 litres par seconde et par hectare en prenant en considération la superficie totale du lotissement pour les calculs des volumes de tamponnement.

IV. PARTENARIATS ET PROGRAMMES

A. PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE : Fonds Interreg V

Les projets européens de coopération transfrontalière permettent dans le cadre d'une programmation technique et financière commune avec des partenaires français et belges de bénéficier d'une participation financière à des travaux d'investissement et à de l'ingénierie de projet.

1. ECOSYSTEM



Le projet ECOSYSTEM a été accepté en milieu d'année 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Ce projet prévoit, sur la Bourre, de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la restauration hydromorphologique de cours d'eau et la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Lys, et plus particulièrement sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

Sur les autres bassins, ce projet permet notamment une surveillance des espèces invasives (rats musqués et plantes exotiques envahissantes).

Le projet a fait l'objet en 2019 d'une prolongation jusqu'à fin 2022.

2. LINBATYS



Le projet LINBATYS a reçu un accord de l'Europe en fin d'année 2017. En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LINBATYS entreprend des actions sur les affluents de la rive droite de la Lys et en particulier les actions du plan de gestion Lys-Deûle et aussi des actions sur le bassin de la becque de Neuville.

En 2018, lors des discussions avec le Comité de Pilotage, l'USAN a souhaité y adjoindre la réhabilitation du bassin de la becque du Mont-Noir à Saint-Jans-Cappel.

Par ailleurs, le partenariat a été actualisé avec le désengagement de la MEL.

Le projet a fait l'objet en 2019 d'une prolongation jusque fin 2022.

3. LYSE



Le projet Interreg V LYSE constitue la suite des projets Interreg IV CRESETY et SEDIMENT.

Ce projet a débuté au 1er octobre 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, CCFI, Chambre d'Agriculture) et belges (PFO, VMM, Province du Hainaut, INAGRO).

Ce projet traite de la lutte contre les inondations de façon « intégrée » puisqu'il comprend des actions de développement de la conscience du risque (observatoire de crues, serious game), l'intégration du risque d'inondation à l'urbanisme (SGEP Steenvoorde porté par la CCFI), des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole et des ZECs, dont celle d'Arneke et Sercus / Steenbecque.

Le projet a fait l'objet en 2019 d'une prolongation jusque fin 2022.

B. PROGRAMME CONCERTÉ SUR L'EAU



Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (2019 – 2024) , une programmation sur 4 ans est établie avec mise à jour annuelle pour fixer le partenariat technique et financier avec l'USAN.

C. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET PARTENARIAT TERRITORIAL

En 2019, l'USAN a eu des échanges avec la CCFI et VNF pour l'accompagnement à la définition de mesures compensatoires pour des projets sous leur maîtrise d'ouvrage.

D. PROGRAMMES D'ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI)

• PAPI d'intention de l'Yser :

Le bassin versant de l'Yser rencontre des problèmes récurrents d'inondation.

Plusieurs études ont été entreprises par le passé, notamment dans le cadre du Contrat de Rivière et du SAGE de l'Yser, afin de résoudre ces dysfonctionnements. Ainsi, la gestion des inondations s'est organisée autour de plusieurs actions :

- création de 2 bassins de rétention sur la commune d'Oudezeele,
- réhabilitation d'un méandre sur la commune d'Herzeele,
- étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur le bassin versant de la Peene Becque (2006)
- étude globale du fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Yser (2009 - 2012),
- création des bassins CRESETY (Noordpeene, Boeschepe, Godewaersvelde) (2014-2015).

Bien que ces opérations aient permis d'améliorer localement certaines situations, des dysfonctionnements demeurent. Les inondations de juillet 2007, mars 2012, novembre 2016, ont renforcé la nécessité de définir une stratégie globale en mesure de réduire les conséquences de ces phénomènes. Par ailleurs, nos voisins belges (Région Flamande, Province de Flandre Occidentale) sont très souvent touchés par les débordements de l'Yser et de ses affluents.

C'est dans ce contexte que l'USAN a initié en 2014 un PAPI d'intention avec le co-financement de l'Etat sur les études, actions de communication, ...

Le PAPI d'intention s'est essentiellement consacré à la conduite d'une analyse des coûts et des « bénéfices attendus » (= dommages évités) de la mise en œuvre de scénarios d'aménagement (sur les différents enjeux du territoire).

Les résultats des modélisations du programme d'aménagements ont été concertés entre juillet et novembre 2017, pour aboutir à un rejet du programme lors de la commission de bassin de l'Yser du 23 novembre 2017, ceci au regard **des difficultés de réalisation liées aux emprises foncières nécessaires ainsi que de la volonté de prendre du recul par rapport à la stratégie de réalisation d'ouvrages hydrauliques « structurants » (ZEC).**

De ce fait aucun PAPI « travaux » de l'Yser n'a pas été déposé.

Les ZEC suivantes avaient été proposés:

- Arnèke (Pis becque),
- Wormhout (secteur du Fort-Rosé),
- Terdeghem (Moe becque),
- En amont d'Esquelbecq (Yser amont) :
 - Zone d'Expansion des Crues (ZEC) d'Esquelbecq,
 - ZEC de Zegerscappel,
- En amont de Wormhout (Peene becque) :
 - ZEC d'Oxelaëre (en amont du lieu-dit du Pont-rouge),
 - ZEC d'Arnèke,
 - ZEC de Ledringhem-Wormhout,
- En amont de Godewaersvelde, sur la Vleter becque.

En 2019, il n'y a pas eu de nouvelles discussions sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre les inondations mais l'USAN a poursuivi la conception et les démarches réglementaires pour 2 ouvrages validés localement (Arnèke, Terdeghem), dont certains ont été inscrit dans des programmations financières mobilisant les aides FEDER, Interreg ou de l'Agence de l'Eau.

- **Elaboration du PAPI « travaux » de la Lys :**

Le PAPI 2 de la Lys avait listé un ensemble d'actions à mettre en œuvre et qui n'ont pu voir le jour faute d'accord avec les propriétaires / exploitants concernés. Depuis 2012 et la fin de ce PAPI, de nombreuses actions de concertation ont été menées laissant se dessiner l'obtention de compromis en vue de l'aménagement de certaines de ces ZEC.

Afin de finaliser le dossier de candidature à l'appel à projet PAPI « complet », le SYMSAGEL a déposé une candidature à l'appel à projet PAPI d'intention qui a été labellisée en juin 2015. En 2016, ce PAPI d'intention a permis de conduire une analyse multicritères jugeant des coûts et des dommages évités (« bénéfices ») de chacun de ces aménagements sur les biens et les personnes.

Parmi les aménagements sous maîtrise d'ouvrages de l'USAN et testés dans le cadre de cette opération, figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZEC de Sercus et Steenbecque ;
- La ZEC du Galge à Caestre.

Les résultats de cette analyse multicritères ont été obtenus en décembre 2016 et ils justifient tous les aménagements précités.

Le PAPI complet de la Lys, dit PAPI 3, a ainsi été labélisé le 15 octobre 2017 et permet d'avoir la participation financière de l'Etat sur la période de 2017 à 2023 pour la création des ZEC et également pour des actions de mise en place d'échelles limnimétriques, d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et d'opérations de sensibilisation à la culture du risque (serious game, observatoire des crues).

En 2019, l'USAN a participé aux 4 COPIL (février, juin, novembre et décembre 2019) et aux 3 COTECH.

L'année 2019 a également été celle de la révision à mi parcours du PAPI.

Après concertation avec les élus et les partenaires, l'USAN a sollicité des modifications sur les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage (Comité syndical du 18 décembre 2019):

- la modification de l'enveloppe financière des travaux des ZEC par rapport au prévisionnel initial inscrit dans la convention cadre PAPI, et justifiant une ACB rentable à moins de 50 ans,
- la modifications du niveau de protection d'ouvrages (Etang des Fils Aymon)
- la proposition d'inscrire la réalisation d'une « Etude de performance hydraulique des ouvrages de la Méteren Becque, préalable à la définition d'un système endiguement, la proposition d'ouvrage de ralentissement des écoulements complémentaire et d'aménagement de réduction de la vulnérabilité ».

L'Avenant au PAPI 3 de la Lys a été déposé début 2020 et son instruction démarre. La validation doit intervenir en septembre 2020



E. ACTIONS DE PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, notamment au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre d'intervention de l'USAN recouvre 4 SAGE. L'USAN y contribue dans chacune des CLE et assure le pilotage et l'animation en tant que structure porteuse pour le SAGE de l'Yser.

1) SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle était en phase d'élaboration depuis 2007 (arrêté de création de la CLE datant du 11/07/2017). La CLE a approuvé à l'unanimité le PAGD et le Règlement du projet de SAGE Marque-Deûle le 31 janvier 2020. Il a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 9 mars 2020.

L'USAN contribue notamment au travers des Commissions Thématiques mise en place.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE Marque - Deule :

- M. Alain BOS, maire de Wahagnies
- M. Michel DEMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt

Communes de l'USAN sur le bassin versant Marque-Deûle : CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMA, GONDECOURT, PHALEMPIN, WAHAGNIES, OSTRICOURT et HERRIN.

2) SAGE de l'Audomarois

Le SAGE de l'Audomarois révisé a été porté à la connaissance de tous lors de la consultation administrative de septembre à décembre 2011, puis soumis à enquête publique en juin-juillet 2012. Il a été adopté par arrêté préfectoral le 15 janvier 2013. En 2019, le SAGE s'est lancé dans une nouvelle phase de révision afin de modifier la règle 1 sur la ressource en eau.

Membre de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Audomarois :

- Mme Sandrine KEIGNAERT, maire d'Ebblinghem

Communes de l'USAN sur le bassin versant de l'Audomarois : NOORDPEENE*, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE.

**Communes à cheval sur le bassin versant de l'Audomarois et de l'Yser*

3) SAGE du Delta de l'Aa

La révision du SAGE du Delta de l'Aa a été décidée en réunion de la CLE le 5 décembre 2014 pour un démarrage au 1er janvier 2015. Aujourd'hui la révision est toujours en cours, notamment à causes des tensions, avec le monde agricole autour de la cartographie des zones humides à enjeux qui doit être réalisée par le SAGE.

Il n'y a pas encore de membres de l'USAN au sein de la CLE du SAGE du Delta de l'Aa.

Communes de l'USAN sur le bassin versant du Delta de l'Aa : HONDSCHOOTE*, KILLEM*, REXPOËDE*, WEST-CAPPEL*, QUAËDYPRE*, BISSEZEELE*, ZEGERSCAPPEL*, BOLLEZEELE*, MERCKEGHEM, MILLAM et WULVERDINGHE

**Communes à cheval sur le bassin versant du Delta de l'Aa et de l'Yser*

3) SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys était en phase de révision depuis 2015. Les procédures de consultation administrative, de consultation du public et de déclaration d'intention relatives à la concertation préalable s'étaient achevées en 2018. La CLE a validé, à l'unanimité, le nouveau SAGE le 20 mars 2019. Il a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 20 septembre 2019 et remplace le SAGE du 6 août 2010.

Un évènementiel a été organisé le 22 mars 2019, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, lors duquel le recueil « Moi la Lys, confidences au fil de l'eau » a été diffusé aux participants. Les techniciens de l'USAN ont participé à cet évènement.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de la Lys :

- M. DARQUE, maire de Morbecque

- M. DEVOS, maire de Steenwerck

Communes de l'USAN sur le bassin versant du SAGE de la Lys : BAILLEUL, BERTHEN, BLARINGHEM, BOESEGHEN, BORRE, CAESTRE, EECKE, FLETRE, HAZEBROUCK, HERLIES, HONDEGHEM, LE DOULIEU, LE MERRIS, METEREN, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, PRADELLES, SAINT-JANS-CAPPEL, SERCUS, STAPLE, STEENBECQUE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, VIEUX-BERQUIN et WALLON-CAPPEL

4) Le SAGE de l'Yser

Le SAGE de l'Yser est l'aboutissement d'un long processus basé sur une approche participative qui a commencé le 7 novembre 2006 avec l'arrêté de création de la CLE.

Il est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016, date de l'arrêté d'approbation du SAGE, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 27 mai 2016.



Il est composé de 39 communes : 24 sur la CCFI et 15 sur la CCHF.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Yser :

- M. Alain BONDUAEUX, conseiller municipal de Bambecque
- M. Christian DELASSUS, maire de Ledringhem
- Mme Edith STAELLEN, adjointe mairie de Steenvoorde

Communes du SAGE de l'Yser :

ARNÈKE , BAMBECQUE , BAVINCHOVE , BOESCHÈPE , BOLLEZEELE , BROXEELE , BUYSSHEURE , CASSEL , EECKE , ESQUELBECQ , GODEWAERSVELDE , HARDIFORT , HERZEELE , HONDEGHEM , HONDSCHOOTE , HOUTKERQUE , LEDERZEELE , LEDRINGHEM , NOORDPEENE , OCHTEZEELE , OOST,CAPPEL , OUDEZEELE , OXELAÈRE , REXPOËDE , RUBROUCK , SAINT,SYLVESTRE,CAPPEL , SAINTE,MARIE,CAPPEL , STAPLE , STEENVOORDE , TERDEGHEM , VOLCKERINCKHOVE , WEMAERS,CAPPEL , WEST,CAPPEL , WINNEZEELE , WORMHOUT , WYLDER , ZEGERSCAPPEL , ZERMEZEELE et ZUYTPEENE.

Les grands enjeux du bassin versant de l'Yser sont :

- L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents notamment pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les belges.
- La préservation des biens et des personnes contre le risque d'inondation.
- La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques.

En phase de mise en œuvre, la CLE est en charge d'appliquer les orientations et les dispositions du SAGE. Elle a engagé la réalisation des actions suivantes portées par l'USAN.

Milieux aquatiques et patrimoine naturel

▪ Les zones humides : partenariat entre le CEN et l'USAN/SAGE Yser

Depuis 2018, l'USAN et le CEN Nord-Pas-de-Calais collaborent dans le cadre du SAGE de l'Yser à travers une convention technique et financière (financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie), renouvelée tous les ans.

L'objectif de cette convention est de réaliser des diagnostics écologiques d'avril à septembre (faune, flore et habitats) sur des terrains sélectionnés à partir de l'inventaire des zones humides du SAGE (réalisé en 2011-2012 par le bureau d'études Axeco) et de proposer des mesures de gestion restaurant ou pérennisant les écosystèmes.



Deux sites par an ont été prospectés avec l'accord des propriétaires et/ou exploitants :

- en 2018, une zone humide de 4 ha à Steenvoorde et une de 2 ha à Ledringhem,
- en 2019, un site de 4 ha à Arnèke et 2 bassins de rétention d'eau de 1, 2 et 0,6 ha à Oudezele.

Les notices de gestion ont été présentées en CT du 27 novembre 2019 et la convention est renouvelée pour 2020.

Les zones humides du SAGE étant globalement de petite taille et parsemées sur le bassin versant, il est compliqué de trouver des sites contigus ayant des potentialités écologiques fortes. Le parcellaire sur les sites est souvent morcelé et concerne donc plusieurs propriétaires/exploitants. Les premiers contacts, réalisés par téléphone ne facilitent pas l'appropriation des enjeux du projet par les exploitants/propriétaires. Ces derniers craignent généralement une implication réglementaire de la participation au projet (parcelles classées dans les Plans Locaux d'Urbanisme par exemple). Pourtant l'élaboration de ces diagnostics et la mise en œuvre des mesures de gestions proposées reposent bien sur le volontariat.

De fait la mise en œuvre de ces mesures de gestion est apparue plus compliquée sur les parcelles privées puisqu'elle nécessite l'adhésion des propriétaires/exploitants à la démarche au-delà de l'intérêt uniquement porté à l'état des lieux de la biodiversité présentes sur leurs parcelles (listes des espèces et habitats rencontrés sur les sites). La mise en application des mesures se heurte généralement aux usages ou vocations préexistants sur les parcelles et à l'absence de besoins exprimés par les propriétaires/exploitants concernant la volonté de changement des pratiques. De fait, l'orientation porte aujourd'hui sur des propriétés publiques.

Au vu des difficultés rencontrées sur les années 2018 et 2019, les modalités du partenariat évolueraient dès 2020.



▪ Aménagement de l'Yser aux niveaux des bandes enherbées d'Esquelbecq

Un des travaux de restauration majeur du PGE de l'Yser consiste en l'aménagement des bandes enherbées dont l'USAN est propriétaire sur la commune d'Esquelbecq sur environ 3 km depuis le contrat de rivière (cf. Plans de Gestion).

Qualité de l'eau

Sur le bassin Artois-Picardie, l'AEAP a en charge la qualité des masses d'eau et réalise des suivis réglementaires. Lorsque que des masses d'eau sont en mauvais état, comme c'est le cas de l'Yser, l'Agence peut être amenée à réaliser des contrôles d'enquête pour mieux comprendre la non atteinte du bon état et programmer des plans d'action de reconquête.

Depuis 2017, l'Agence de l'Eau s'intéresse tout particulièrement à l'Yser, la rivière de son bassin la plus contaminée par les pesticides. D'après les mesures réglementaires, plusieurs pesticides déclassent cette masse d'eau. C'est pourquoi l'Agence souhaite avoir davantage de renseignements sur la dynamique de ces contaminants.

• Campagne d'analyses mensuelles 2017 - 2019

Sur le bassin versant de l'Yser, l'AEAP a entrepris un suivi mensuel sur 2 ans en considérant 12 stations de mesures dont celles situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe. Les analyses sont poussées et portent sur 860 paramètres dont 215 mesurés au moins une fois : 25 paramètres généraux de la qualité de l'eau, 8 nutriments, 1 métal, 153 pesticides, 3 médicaments, 7 substances industrielles, 13 produits de dégradation des pesticides, 4 régulateurs de croissance des plantes et 1 substance photo-protectrice des cultures.

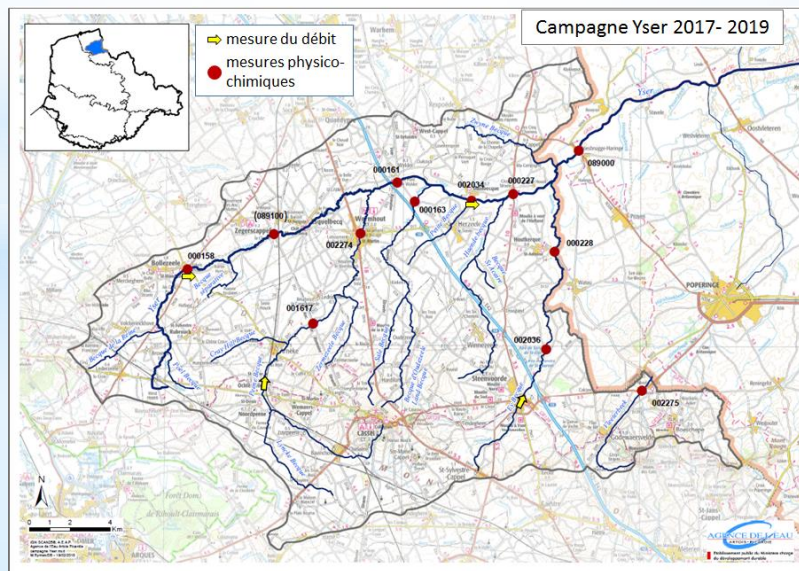


Figure 5 : Localisation des points de prélèvement en rouge et des stations de mesures de la DREAL en jaune.

• Etude PERICO : Suivi des pesticides dans l'Yser

Le laboratoire LASIR de l'université de Lille est en charge de l'analyse du jeu de données global des substances phytosanitaires sur 11 stations, 22 dates (de septembre 2017 à juin 2019, périodicité mensuelle) et 215 paramètres, soit 52 030 valeurs. Les données sont comparées aux seuils réglementaires et pour leurs évolutions spatio-temporelles en lien avec les précipitations.

Ainsi, par exemple ont été identifiés des dépassements rares mais très importants : trichlorfon (~1000 fois la NQE), lambda,cyhalothrine (~100 fois la NQE) ou cyperméthrine (~100 fois la NQE) (2 insecticides et 1 herbicide), ou des dépassements chroniques : metformine, tolyltriazone, diclofénac, diflufenicanil, pendiméthaline (2 médicaments, 1 produit industriel et 1 herbicide).

De façon générale, des pics de concentration de « cocktails » de substances pour certaines stations sont clairement mis en évidence. Certains sont observés seulement une fois et sembleraient indiquer une pollution accidentelle. D'autres reviennent chaque année à la même période et suggère une contamination systémique du milieu aquatique.

Par exemple, on retrouve chaque année en mai-juin un ensemble de molécules herbicides utilisées pour le maraîchage ou en novembre, des herbicides utilisées dans la culture des céréales hivernales.

Il est montré qu'un certain nombre de substances sont retrouvées dans le milieu aquatique dans des périodes de sécheresse voir de sécheresse intense, ce qui signifie qu'il y a des apports directs de substances aux cours d'eau.

Pour compléter ces analyses du jeu de données, le laboratoire a aussi déployé des capteurs passifs DGT et POCIS à différentes localisations du bassin versant en mai 2019. Les premières analyses montrent que les rejets "3 Monts" et "Blédina" participent grandement à la contamination de l'Ey Becque notamment en sodium, chlorure et matières organiques.

Le rapport final est attendu pour fin juin 2020.

• Mesures hautes fréquences

Toujours dans le cadre des études conduites par l'Agence de l'Eau, deux appareils de mesures hautes fréquences (sonde multi-paramètres et débit) ont été installées en août 2019 : une sur la Peene becque à Steenvoorde et une sur l'Yser à Wormhout.

Les paramètres mesurés sont : la température de l'eau, le pH, la conductivité, l'oxygène dissous, la turbidité, le potentiel d'oxydo-réduction, l'ammonium, les nitrates, le débit, la pluviométrie et la chlorophylle.

Les résultats seront transmis au SAGE courant 2020



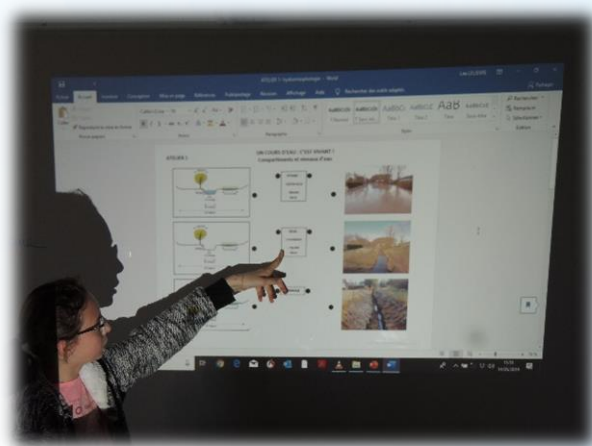
Figure 6: Appareil de MHF installé sur l'Yser à Wormhout

Communication et sensibilisation

•Sensibilisation des scolaires : semaine sur le développement durable

Du 13 au 17 mai 2019, la CCFI a organisé un projet sur le développement durable à destination des élèves des classes de CM2 à la 5ème. Le SAGE de l'Yser a participé à cet évènement sur la thématique de l'eau.

Chaque classe a pu assister à une animation du SAGE de l'Yser sur les notions : amont/aval, fleuve/rivière/affluent, source/embouchure, bassin versant, rive gauche/droite, lit/berge/ripisylve... et sur la présentation du bassin versant de l'Yser



Après un visionnage de la vidéo « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée sur l'importance de l'eau dans un contexte de changement climatique ont eu lieu des échanges et des ateliers sur les thèmes suivants:

- ✓ Forme des cours d'eau : relier des noms à leur représentation sur des schémas = différents compartiments d'un cours d'eau, niveaux d'eau, formation d'un méandre.
- ✓ Évolution des paysages : comparaison de photos aériennes de 1950,1965 et 2006,2010 (recalibrage des cours d'eau, suppression des prairies, urbanisation...) sur les communes de Wormhout et Steenvoorde
- ✓ Qualité des milieux aquatiques : besoin en eau d'un bovin + étude d'une photo représentant des vaches dans un cours d'eau
- ✓ Zones humides : relier des noms à leur représentation sur des schémas = milieux humides (étangs, mares, tourbières, marais...), animaux et plantes caractéristiques de mares, facteur de dégradation des zones humides.

V. PRESTATIONS EXTERIEURES

A. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD)

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2019
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2019	2029	637 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	0
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	2022	0

B. Les Associations Foncières de Remembrement (AFR)

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 40 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN.

HORS SECTEUR USAN : 33 AFR		SECTEUR USAN : 7 AFR
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
ESTREUX	DEHERIES	RENESECURE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
	BETHENCOURT	
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
GOUZEAUCOURT	CAMPHIN EN PEVELE	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLEN COURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
VILLERS OUTREUX	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	



C. La 4^{ème} Section des Wateringues :

En janvier 2019, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4^{ème} Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

D. NOREADE : Projet d'étanchéification d'un fossé

Noréade a demandé à l'USAN de réaliser le projet d'étanchéification d'un fossé au droit de leurs champs captant à Salomé. ■

Fossé à rendre étanche



Ce fossé est un affluent de la Rigole Saint Martin sur la commune d'Hantay. Cette demande a fait l'objet d'une convention spécifique qui fixe les modalités de financement pour une opération estimée à 460 000 € HT. ■

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lebleu au cours des mois de septembre et d'octobre sous la direction et la surveillance du bureau d'étude BIEF, maitrise d'œuvre de l'opération.

Les montants des dépenses sont de :

- 366 620 € HT pour l'entreprise Lebleu
- 26 550 € HT pour le bureau d'études BIEF

Les sommes engagées et autres frais administratifs feront l'objet d'un titre de recette en 2020 auprès de Noréade comme le prévoit la convention

3^{ème} Partie

Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

- * Introduction *page 84*
- * Présentation Générale du Compte administratif 2019 *page 85*
- * Eléments clés du compte administratif 2019 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle *page 86*
- * Les évolutions du compte administratif par chapitre *page 90*

II. Budget annexe de l'USAN

- * Présentation Générale du Compte administratif 2019 *page 92*
- * Le compte administratif du budget annexe par chapitre *page 93*

III. Liste des marchés publics *page 95*

Introduction : 2019, une année référence

Cette année référence est la résultante des bouleversements statutaire et financiers intervenus en 2018: En effet la double difficulté était la suivante:

1) Réussir à calibrer au plus vite la masse salariale

En fonction non seulement du nouveau territoire mais aussi des missions à maintenir absolument au regard des financements attribués par les partenaires extérieurs.

L'atteinte de ces objectifs a été compliqué jusqu'en fin 2018 par l'incertitude liée aux mouvements de personnels vers la Métropole Européenne de Lille, qui nécessitaient une réaction rapide voire une anticipation notamment pour ce qui concerne les agents ayant au sein de l'USAN une mission stratégique.

2) Réussir à calibrer les recettes liées aux cotisations de façon:

- A continuer à assurer nos missions traditionnelles
- A intégrer la perte de 1, 4154 millions de Lille Métropole en section de fonctionnement
- A ne pas faire surcompenser cette perte par les intercommunalités restantes

Il est à noter que ce dernier point a été privilégié et ce, malgré le risque encouru sur les futures capacités d'autofinancement nettes.

Ainsi au cours du dernier trimestre 2018, il a été proposé et voté une méthode de financement plus juste aboutissant à un appel à cotisation à hauteur de 2 290 000 € répartis de la façon suivante pour ce qui concerne les intercommunalités:

Communauté de communes de Flandre Intérieure = 1 351 391 € soit – **0,21 %**

Communauté de communes de Flandre Lys = 399 641 € soit – **1,36 %**

Communauté de communes des Hauts de Flandre = 372 690 € soit – **7,48 %**

Seule la Communauté de communes Pévèle Carembault subissait une augmentation de 90 200 € du fait bien sûr de l'extension de son territoire intégré à l'USAN, les 3 autres intercommunalités bénéficient d'une réduction de cotisation plus ou moins importante.

Il est apparu nécessaire de rappeler le contexte particulier et complexe ainsi que les clés d'entrée de l'exercice 2019 dont les résultats sont présentés ci-après.

Compte administratif 2019 du budget principal de l'USAN

CA2019 USAN BUDGET PRINCIPAL

Page 1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 782 002,25	G 3 424 362,83
	Section d'investissement	B 2 073 809,09	H 1 156 300,02

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 3 907 307,63
	Report en section d'investissement (001)	D	J 432 469,92

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 4 855 811,34	=G+H+I+J 8 920 440,40
--------------------------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 2 123 259,31	L 2 211 859,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 2 123 259,31	=K+L 2 211 859,31

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 2 782 002,25	=G+I+K 7 331 670,46
	Section d'investissement	=B+D+F 4 197 068,40	=H+J+L 3 800 629,25
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 6 979 070,65	=G+H+I+J+K+L 11 132 299,71

Éléments clés du compte administratif 2019 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = 609 000 €

2. Capacité d'autofinancement nette = 348 600 €

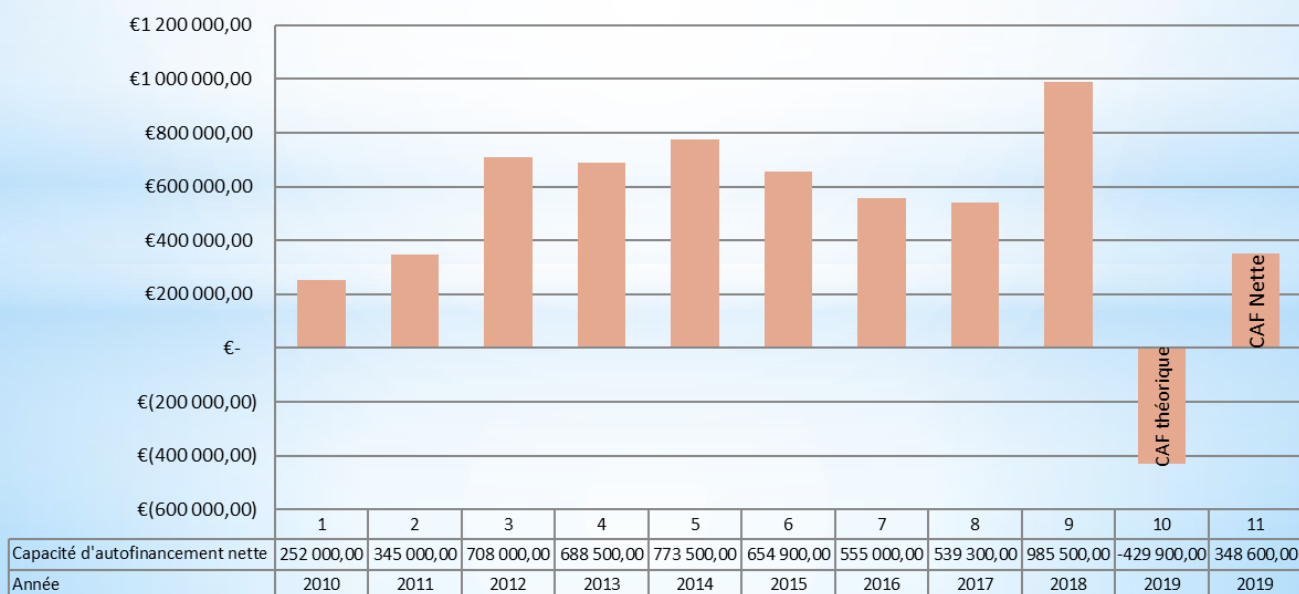
Année	Capacité d'autofinancement nette
2010	252 000,00
2011	345 000,00
2012	708 000,00
2013	688 500,00
2014	773 500,00
2015	654 900,00
2016	555 000,00
2017	539 300,00
2018	985 500,00
2019	348 600,00

3. Excédent cumulé de fonctionnement = 4 549 700 €

4. Excédent cumulé d'investissement sans reports = 485 000 €

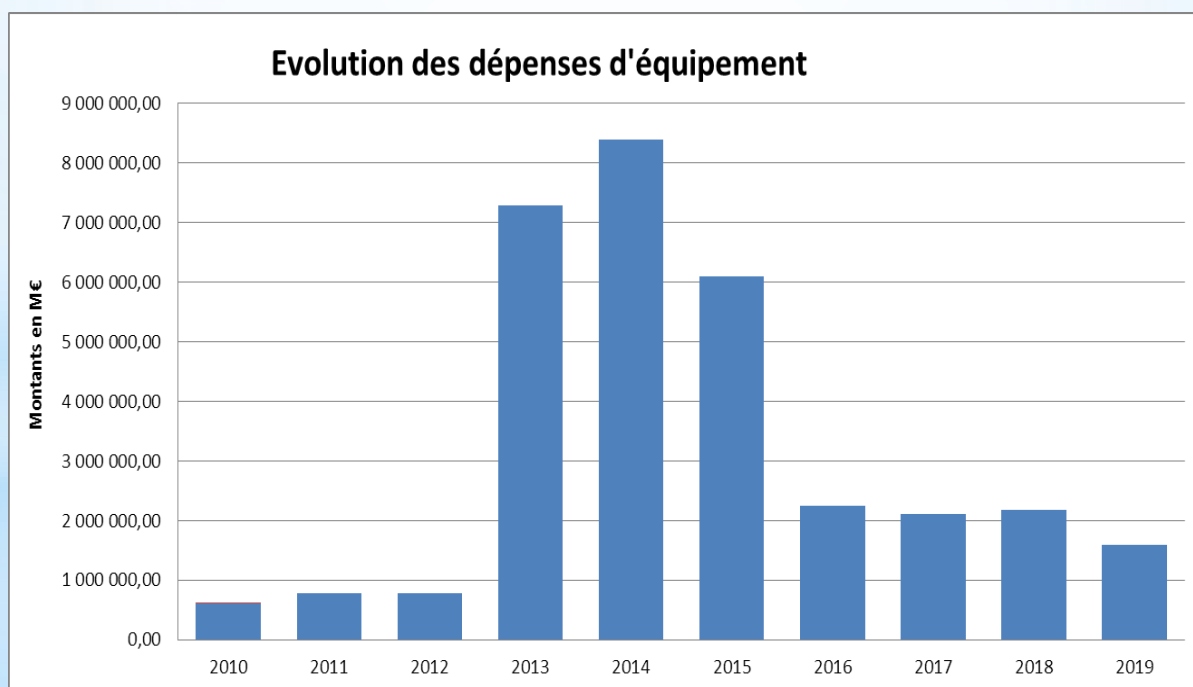
5. Déficit cumulé d'investissement avec reports = 396 400 €

Capacité d'autofinancement nette



Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2010

Années	Dépenses d'équipement avec report
2010	605 000 €
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €
2017	2 101 200 €
2018	2 184 600 €
2019	1 589 000 €



Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant (avant refinancement)

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT

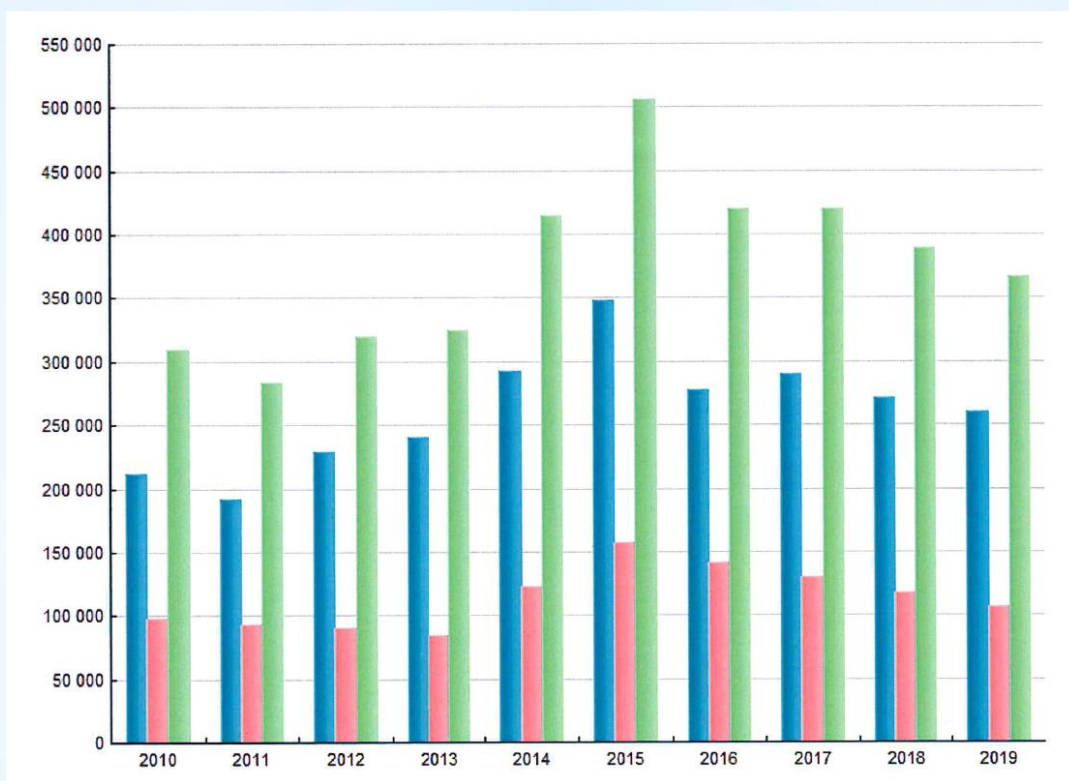
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
☐	E2	USAN	546 324,84	263 194,55	225 080,66	184 831,97	142 329,35	97 446,59	50 050,39				
☐	E3	USAN	64 485,93	31 066,46	26 567,61	21 816,82	16 799,99	11 502,21	5 907,76				
☐	E4	USAN	2 500 000,00					2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78
☐	E5	USAN	315 000,00	311 316,65	296 157,57	280 293,76	263 692,45	246 319,37	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39
☐	E6	USAN	57 200,00			57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31
☐	E7	USAN	244 800,00	207 052,96	193 406,96	179 191,92	164 364,11	148 958,02	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33
☐	E9	USAN	311 000,00	195 747,41	175 539,78	154 240,94	131 791,96	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12		
☐	E11	USAN	100 268,77	47 492,37	40 606,15	33 337,25	25 665,95	17 568,37	9 021,37				
☐	E12	USAN	300 000,00	300 000,00	256 380,97	240 834,64	224 686,67	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40
☐	E13	USAN	391 200,00	283 868,08	260 300,11	235 754,95	210 223,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40
☐	E14	USAN	235 000,00	159 204,53	144 490,46	129 108,37	113 027,93	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08	
☐	E15	USAN	350 000,00	315 969,83	297 753,77	278 687,02	258 729,85	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34
☐	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	89 089,68	76 172,00	62 537,39	48 146,06	32 956,01	16 922,91				
☐	E17	USAN 164E	302 227,17			302 227,17	279 051,45	255 099,34	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59
Total du Budget UNION			5 879 875,61	2 204 002,92	1 992 358,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54
Total général			5 879 875,61	2 204 002,92	1 992 358,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54

Situation pluriannuelle des emprunts par annuité (avant refinancement)

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
☐	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21				
☐	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58				
☐	E4	USAN	2 500 000,00					90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28
☐	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92
☐	E6	USAN	57 200,00			7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
☐	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11
☐	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99		
☐	E11	USAN	100 268,77	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04				
☐	E12	USAN	300 000,00	50 936,54	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
☐	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98
☐	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96
☐	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
☐	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,16				
☐	E17	USAN 164E	302 227,17			28 156,42	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
Total du Budget UNION			5 879 875,61	309 616,34	284 148,07	319 439,09	324 543,00	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30	366 900,34
Total général			5 879 875,61	309 616,34	284 148,07	319 439,09	324 543,00	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30	366 900,34



- Annuité
- Capital
- Intérêts

Les évolutions du compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2016	2017	2018	2019
011 (charges à caractère général)	820 126,14 €	833 415,64 €	805 872,50 €	454 943,69 €
012 (Charges du personnel)	1 430 495,57 €	1 554 847,42 €	1 564 953,27 €	1 492 860,99 €
65 (autres charges)	415 852,23 €	414 912,63 €	447 696,68 €	419 941,05 €
66 (charges financières)	139 357,22 €	127 050,38 €	115 234,03 €	104 016,58 €
67 (charges exceptionnelles)	0	900,00 €	346,36 €	1 140,91 €

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2016	2017	2018	2019
013 (atténuation de charges)	62 155,20 €	81 575,01 €	59 977,91 €	60 256,45 €
70 (vente de produits)	286 524,15 €	207 491,47 €	193 470,85 €	184 373,05 €
73 (Impôts et taxes)	2 751 240,70 €	2 777 621,70 €	476,00 €	0 €
74 (dotations, subvention et participation)	536 611,87 €	689 126,78 €	3 911 030,42 €	2 814 377,55 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	/	/	1,98 €
77 (produits exceptionnels)	4 564,38 €	4 143,53 €	7 352,08 €	22 855,31 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018	2019
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	/	15 831,56 €	0 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	277 828,93 €	289 616,86 €	271 134,56 €	260 356,17 €
20 (immobilisation incorporelles)	315 106,89 €	392 171,50 €	188 501,18 €	121 825,37 €
204 (subventions d'équipement versées)	234 852,56 €	1 377,00 €	2 400,00 €	250 780,63 €
21 (immobilisation corporelles)	119 397,69 €	395 606,91 €	162 919,24 €	175 064,49 €
23 (immobilisation en cours)	556 587,42 €	447 830,08 €	707 336,03 €	887 909,19 €
45 (opération pour compte de tiers)	/	111 803,40 €	/	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018	2019
10 (dotations, fond divers et réserves)	381 348,68 €	831 580,20 €	106 186,55 €	249 277,84 €
13 (subventions d'investissement)	2 124 317,21 €	1 084 479,96 €	173 476,80 €	562 548,40 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/	/
23 (immobilisation en cours)	/	111 803,40 €	0 €	/
45 (opération pour compte de tiers)	111 803,40 €	/	/	/

Compte administratif 2019 du budget annexe de l'USAN

CA2019 BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 187 631,97	G 229 046,65
	Section d'investissement	B 413 243,22	H 275 804,81

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 390 680,82
	Report en section d'investissement (001)	D 73 408,96	J

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 674 284,15	=G+H+I+J 895 532,28
--------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L 210 847,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L 210 847,37

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 187 631,97	= G+I+K 619 727,47
	Section d'investissement	= B+D+F 486 652,18	= H+J+L 486 652,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 674 284,15	= G+H+I+J+K+L 1 106 379,65

Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018	2019
011 (charges à caractère général)	3 465,45 €	3 875,38 €	3244,82 €	3 322,78 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/	/
65 (autres charges)	241 492,07 €	195 546,62 €	179 773,99 €	171 015,84 €
66 (charges financières)	22 765,45 €	19 189,42 €	16 272,99 €	13 293,35 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018	2019
70 (vente de produits, prestations de services)	292 928,58 €	255 457,20 €	250 303,36 €	226 383,49 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 879,86 €	4 222,74 €	2 665,50 €	2 663,16 €

Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018	2019
16 (emprunts et dettes assimilées)	77 428,13 €	65 394,34 €	68 288,96 €	38 073,22 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	14 644,00 €	5 120,00 €	375 170,00 €

Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2016	2017	2018	2019
10 (dotations, fond divers et réserves)	/	50 748,50 €	80 038,34 €	73 408,96 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	/	/	202 395,85 €

Direction des Moyens de la Collectivité

Les marchés publics

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ET EN COURS EN 2019

Titulaire du marché	Code Postal et Ville	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification
MARCHES DE FOURNITURES				
Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT				
DME ALMY SA	62210 AVION	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ROUTIER ET NON ROUTIER	Maxi : 80 000 €	10/01/2018
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 221 000,00 € HT				
Lot 1 : ORANGE Lot 2 : SFR Lot 3 : ORANGE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ 93634 LA PLAINE ST DENIS CEDEX 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Maxi : 208 000,00 €	01/11/2016
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Maxi : 221 000,00 €	02/04/2019
MARCHES DE SERVICES				
Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT				
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MOE BANDES ENHERBEES ESQUELBECQ	66 880,00 €	14/03/2018
BIEF	75010 PARIS	MAITRISE ŒUVRE - PROJET NOREADE	31 860,00 €	23/05/2017
SEPIA CONSEIL SAS	75003 PARIS	ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE RELATIVES A LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU SEIN DE L'USAN	50 050,00 €	29/09/2017
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN ET REPARATION D'UN TRACTEUR ROUTIER ET D'UNE SEMI-REMORQUE PORTE ENGIN	Mini : 300,00 € Maxi : 29 000,00 €	09/05/2016
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN, REPARATION ET DEPANNAGE DES VEHICULES DE L'USAN	Mini : 8 500,00 € Maxi : 75 000,00 €	28/12/2016
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCEPTION, SUIVI, CONTRÔLE ET RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE A MORBECQUE	82 450,00 €	28/06/2016
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 221 000,00€ HT				
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MAITRISE ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMONT	99 935,00 €	21/07/2017
LOT 1-GROUPAMA LOT 2-GROUPAMA LOT 3-GROUPAMA LOT 4-CNP	LOT 1-51 686 REIMS CEDEX LOT 2-51 686 REIMS CEDEX LOT 3-51 686 REIMS CEDEX LOT 4-75 716 PARIS	ASSURANCE LOT 1-DOMMAGES AUX BIENS LOT 2-RESPONSABILITES CIVILE ET RISQUE ANNEXES LOT 3-FLOTTE AUTOMOBILES LOT 4-PRESSTATIONS STATUTAIRES	LOT 1-1215,00€ LOT 2-11 834,36€ LOT 3-9 533,82€ LOT 4-27 426,39€	20/12/2018

MARCHES DE TRAVAUX

Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE DEVASUREMENT DE BASSINS DE RETENTION A GODEWAERSVELDE	15 301,00 €	17/11/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'HYDROCOTYLE SUR LE COURANT DU LEET ET COURANT DU DOULIEU	87 904,00 €	20/11/2017
SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	DEVASEMENT DU CANAL DE LA NIEPPE (PHASE 2)	78 530,00 €	08/08/2018
LOT 1-SARL DAMBRICOURT LOT 2-CLAUDE DUVAL LOT 3-CLAUDE DUVAL	LOT 1-59143 MILLAM LOT 2-59189 THIENNES LOT 3-59189 THIENNES	TRAVAUX DE FAUCARDEMENT DE COURS D EAU LOT 1 BASSIN YSER ET FALAISE MORTE LOT 2 BASSINS DE LA BOURRE ET LA LONGUE BECQUE LOT 3 BASSINS DE LA BOURRE-ESTAIRES ET ST JANS CAPPEL ET LYS DROITE	LOT 1- 43 800,00€ LOT 2- 43 800,00€ LOT 3- 43 800,00€	LOT 1 A 3 - 28/08/2019
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DE COURS D EAU	102 927,60 €	04/09/2018
SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	TRAVAUX DE DEVASUREMENT SUR LE BASSIN VERSANT DE LA LYS ET DE LA DEULE	50 394,00 €	26/09/2018

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 221 000,00 € HT

SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	Mini : 10 000,00 € Maxi : 200 000,00 €	23/03/2017
SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	TRAVAUX DE DEVASUREMENT SUR LE BASSIN DE LA LYS ET DE LA DEULE	Mini : 10 000,00 € Maxi : 200 000,00 €	24/07/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	DEVASEMENT DU CANAL DE LA NIEPPE (PHASE 1)	93 456,48 €	03/08/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Mini : 10 000,00 € Maxi : 200 000,00 €	07/07/2017
LOT 1 - ORMES ACTIVITES LOT 2 - ORMES ACTIVITES LOT 3 - REAGIR	LOT 1 - 59190 HAZEBROUCK LOT 2 - 59190 HAZEBROUCK LOT 3 - 62136 LESTREM	TRAVAUX D'AMENAGEMENT MANUELS DE COURS D'EAU LOT 1 - SECTEUR YSER / FALAISE MORTE LOT 2 - SECTEUR LYS GAUCHE LOT3 - SECTEUR LYS DROITE	Maxi : LOT 1 - 30 000,00 € LOT 2 - 30 000,00 € LOT 3 - 45 000,00 €	26/02/2019
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE DEVASUREMENT DU BASSIN DE RETENTION DE ST JANS CAPPEL BEQUE DU MONT NOIR	207 400,00 €	26/02/2019
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE RENATUARATION DES BERGES SUR STEENWERCK	105 748,00 €	05/02/2020

Tranche de prix compris entre 221 000,01 € HT et 5 548 000,00 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX ETANCHEIFICATION D'UN FOSSE A SALOME	366 620,00 €	18/10/2018
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BANDES ENHERBEES D'ESQUELBECQ	679 686,99 €	03/07/2019



4^{ème} Partie

Fiche synthétique par commission de bassin

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Commission de bassin de la Falaises Mortes | <i>page 101</i> |
| 2. Commission de bassin de la Deûle | <i>page 103</i> |
| 3. Commission de bassin de la Grande becque de Saint Jans Cappel | <i>page 105</i> |
| 4. Commission de bassin d'Estaires | <i>page 107</i> |
| 5. Commission de bassin Bourre – Longue-Becque | <i>page 109</i> |
| 6. Commission de bassin de l'Yser | <i>page 111</i> |
| 7. Commission de bassin de Lys Rive Droite | <i>page 113</i> |

BASSIN FALAISE MORTE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1- CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

- **Extension et ajustement du réseau :**
 - 380 ml sur la commune de Crochte
 - 225 ml sur la commune de Hondskoote
 - 165 ml sur la commune de Bissezele

Les 770 ml supplémentaires portent le linéaire total à **52.825 ml**

- **Seconde campagne de faucardage sur le réseau Falaise Morte : 32.600 ml**
 - **31.635 ml** réalisés en régie entre octobre 2019 et janvier 2020
 - **965 ml** réalisés par l'entreprise DAMBRICOURT en novembre 2019

Augmentation du linéaire traité par rapport à la saison 2018/2019 : **+31%**

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	1	32 h	-
Chantier cours d'eau	1	200 h	280 ml
TOTAL	2	232 h	280 ml

<i>Chantiers association ORME ACTIVITE</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	1	201 h	260 ml
TOTAL	1	201 h	260 ml

BASSIN DEULE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

➤ **Modification du réseau de cours d'eau :**

- Adhésion des communes de Herrin, Ostricourt et Wahagnies,
- Sortie des communes de Seclin et Houplin-Ancoisne,
- Extension de réseau sur les communes de Gondecourt, Phalempin et Camphin

Le linéaire est porté à **36.965 ml** au lieu de **19.760 ml**

➤ **Campagne de faucardage 2019/2020 :**

- Faucardage en régie : **11.485 ml** réalisés en janvier 2020
- Epavage de berge en régie : **600 ml** réalisés en octobre 2019

Le linéaire entretenu s'élève à **12.085 ml**, soit une augmentation de **+60%**

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	2	32 h	-
Chantier cours d'eau	2	32 h	300 ml
Chantier lutte contre le invasives	2	11 h	1.100 ml
TOTAL	6	75 h	1.400 ml

<i>Chantiers association RéAgir</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	1	40 h	350 ml
TOTAL	1	40 h	350 ml

3 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

➤ **Après une année 2018 sans prise, le bilan 2019 affiche 70 captures :**

- La majorité des captures a été réalisée sur l'aval de la Naviette, à Gondecourt et Chemy,
- Aucune prise n'a été réalisée sur les nouvelles communes.

	2016	2017	2018	2019
TOTAL	256	34	0	70

BASSIN GRANDE BECQUE DE ST JAN

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

	Hiver	
	<u>Eparage</u>	Faucardage
Régie	135 ml	14.930 ml
Entreprise DUVAL	-	18.165 ml
Total	135 ml	33.095 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	7	63 h	-
Chantier cours d'eau	3	769 h	2.780 ml
Chantier lutte contre les invasives	4	184 h	-
Chantier aménagements écologiques	3	24 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	6	336 h	-
TOTAL	23	1.376 h	2.780 ml

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	16 h	600 ml
TOTAL	1	16 h	600 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	linéaire
Chantier aménagements écologiques	1	-
Chantier <u>Woodcracker</u> , élagage, débroussaillage, broyage	1	1.830 ml
TOTAL	2	1.830 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- La baisse entamée en 2018 se poursuit en 2019, avec **264 captures** (soit -29% par rapport à 2018).

	2016	2017	2018	2019
TOTAL	1.479	966	372	264

BASSIN ESTAIRES ET ENVIRONS

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Regie	9.160 ml	17.960 ml	2.660 ml	51.075 ml
Entreprise DUVAL	-	-	-	9.625 ml
Total	9.160 ml	17.960 ml	2.660 ml	60.700 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	3	16 h	-
Chantier cours d'eau	2	109 h	520 ml
Chantier lutte contre les invasives	7	232 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages	1	4 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	1	16 h	-
TOTAL	14	377 h	520 ml

<i>Chantiers association REAGIR</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	3	331 h	3.270 ml
TOTAL	3	331 h	3.270 ml

3 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Baisse continue des prises : -48% par rapport à 2018. La baisse atteint même -89% par rapport à 2015, année record.
- Seules 2 communes ou parties de communes sur les 10 adhérentes au bassin des cours d'eau d'Estaires dépassent le seuil des 100 prises en 2019 : Estaires (127) et Steenwerck (102).

	2016	2017	2018	2019
TOTAL	2.483	2.280	774	397

BASSIN BOURE / LONGUE BECQUE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

- Les anciens bassins « Bourre » et « Longue becque » ont fusionné en 2019 et représentent désormais un territoire de 326 Km de cours d'eau répartis sur 22 communes.

	Été		Hiver	
	<u>Eparage</u>	<u>Faucardage</u>	<u>Eparage</u>	<u>Faucardage</u>
Régie	15.720 ml	26.705 ml	9.620 ml	65.305 ml
Entreprise DUVAL	-	-	-	72.445 ml
Total	15.720 ml	26.705 ml	9.620 ml	137.750 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	8	210 h	-
Chantier cours d'eau	14	1.659 h	7.195 ml
Chantier lutte contre les invasives	4	64 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages	8	44 h	-
Chantier aménagements écologiques	29	727 h	-
Chantier entretien manuel des ZEC de Borre	14	764 h	-
TOTAL	77	3.467 h	7.195 ml

Chantiers association	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau ORME ACTIVITES	3	1.351 h	4.480 ml
Chantier cours d'eau REAGIR	1	89 h	1.310 ml
TOTAL	4	1.440 h	5.790 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Quantités
Défenses de berges par tunages bois	3	62 ml
Chantier <u>Woodcracker</u> , élagage, débroussaillage, broyage, déboisement	2	1.950 ml
Dévasement de cours d'eau	1	520 ml
Dévasement de bassins	1	140 m³
Retrait mécanique d'embâcles	1	-
Terrassements divers, reméandrage, arasement, création de frayères	3	1.100 m³
Chantiers de plantations, terrassement préparatoire	2	3.980 ml
Pose ou réfection de clôtures (ZEC de Borre)	2	370 ml
TOTAL	15	-

<i>Chantier en sous-traitance SARL DAMBRICOURT</i>	<i>Localisation</i>	<i>Linéaire</i>
Dossier Loi sur l'eau 59 – 2018 – 000181 Dévasement de cours d'eau	Ct du Vert Bois Commune de Merville	1.020 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **La forte baisse** observée en 2018 se confirme en 2019, avec **-56%** sur l'ensemble du territoire du bassin Lys rive gauche.
- Seules 2 communes sur les 22 du bassin cumulent plus de 100 prises : **Thiennes (144)** et **Haverskerque (130)**, suivies de **Boëseghem (98)**. La commune de **Merville**, historiquement très infestée, ne représente plus que **26 prises** en 2019
- 8 des 22 communes du bassin affichent un bilan des captures inférieur ou égal à **10** en 2019 : Borre, Hondegheem, Merris, Morbecque, Neuf-Berquin, Pradelles, Vieux-Berquin et Wallon-Cappel.

	2016	2017	2018	2019
Bassin Bourre	2.173	2.545	1.347	-
Bassin Lonque becque	176	241	193	-
Bassin Lys rive gauche	-	-	-	683
TOTAL	2.349	2.786	1.540	683

BASSIN YSER

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

	Été		Hiver	
	<u>Eparage</u>	<u>Faucardage.</u>	<u>Eparage</u>	<u>Faucardage</u>
Régie	-	4.300 ml	1.950 ml	77.020 ml
Entreprise DAMBRICOURT	-	-	-	51.445 ml
Total	-	4.300 ml	1.950 ml	128.465 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	19	645 h	-
Chantier cours d'eau	6	517 h	2.490 ml
Chantier lutte contre les invasives	2	384 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages	2	73 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	6	168 h	-
Chantier aménagements écologiques	22	451 h	-
TOTAL	57	2.238 h	2.490 ml

<i>Chantiers association ORME ACTIVITES</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	6	799 h	3.760 ml
TOTAL	6	799 h	3.760 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Quantités</i>
Défenses de berges par tunages bois	6	131 ml
Chantier <u>Woodcracker</u> , élagage, débroussaillage, broyage	11	11.690 ml
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	3	-
Dévasement d'ouvrage	1	4 m ³
Aménagements écologiques	4	-
Pose ou réfection de clôtures (bandes enherbées d'Esquelbecq)	2	20 ml
Défenses de berges par enrochements	1	26 T
Retrait mécanique d'embâcles	4	-
TOTAL	32	-

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- A l'exception du bassin Deûle, qui n'a pas enregistré de prises en 2018, **c'est le seul bassin qui connaît une augmentation assez forte des prises entre 2018 et 2019 (+43%)**. La pression de piégeage a, en effet, été plus ou moins constante sur l'ensemble des communes du bassin de l'Yser.
- Les communes de l'amont du bassin versant (Région de Cassel, Yser amont et monts de Flandres) n'ont pas connu **d'augmentation significative du nombre de captures**. En revanche, l'infestation semble s'être davantage concentrée **sur la partie aval du bassin** (Région de Wormhout et communes frontalières).
- 3 communes enregistrent un niveau de prises supérieur à 100 : **Noordpeene (170), Houtkerque (159) et Wormhout (102)**. Mais exceptionnellement, seules 4 communes affichent moins de 10 prises en 2019 : **Godewaersvelde (4), Sainte Marie Cappel (6), Wemaers Cappel (6) et West-Cappel (9)**.

	2016	2017	2018	2019
TOTAL	1535	1958	1066	1525

BASSIN LYS RIVE DROITE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2019

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2019/2020

- Le bassin « Lys rive droite » regroupe depuis 2019 :
- l'ancien bassin « Lys-Deûle » amputé de 37 communes de la MEL et de 2 communes de la CABBALR,
 - l'ancien bassin « Laye » comprenant Lestrem, La Gorgue Ouest et Merville Sud,
- soit un linéaire total de 146 km de cours d'eau répartis sur 6 communes.

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Régie	1.175 ml	17.885ml	5.925 ml	71.895 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	12	86 h	-
Chantier cours d'eau	3	139 h	2.640 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages	3	24 h	-
Chantier lutte contre les invasives	3	20 h	-
TOTAL	21	269 h	2.640 ml

Chantiers association REAGIR	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	7	1.296 h	6.020 ml
TOTAL	7	1.296 h	6.020 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	linéaire
Défenses de berges par tunages bois	5	70 ml
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	3	-
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage	2	3860 ml
TOTAL	10	3930 ml

Chantier en sous-traitance SARL DAMBRICOURT	Localisation	Linéaire
Plan de travaux Lys-Deûle – 4 ^{ème} Tranche Dévasement de cours d'eau	Courant Loridan Sailly S/ Lys	1160 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- L'ancien bassin « Lys-Deûle » a toujours été le bassin le plus infesté. Les communes du nouveau bassin « Lys rive droite » ont suivi la tendance générale ces dernières années, et ont connu une baisse globale de l'infestation en 2017. Toutefois, le nombre des captures a ré-augmenté à partir de 2018 dans certaines communes.
- Le cas de Lestrem est très significatif de l'importance de la pression de piégeage. L'intervention des piégeurs de l'USAN, effective depuis fin 2018, a permis la captures de plus de 400 nuisibles dès la deuxième année d'activité.

	2016	2017	2018	2019
Fleurbaix	215	15	32	20
La Gorgue	164	119	126	243
Laventie	219	67	114	152
Lestrem			96	405
Merville Sud			0	10
Sailly S/ Lys	118	0	0	33
TOTAL	716	201	368	863



5 rue du Bas CS70007 RADINGHEM-EN-WEPPES 59481 HAUBOURDIN CEDEX

03 20 50 24 66